



Budgets Primitifs (BP) 2021

Rapport de présentation des Budgets Primitifs

Conseil communautaire du 11 Février 2021

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Sommaire

Introduction	Page 3
Synthèse des actions prévues	Page 4
Synthèse des ratios financiers	Page 8
Focus sur le Budget Général hors Déchets, que fait Grand Chambéry avec 100€ ?	Page 9
Focus sur le Budget Général hors Déchets, d'où viennent les 100€ ?	Page 10
Rapport détaillé	Pages 11 à 55

Introduction

Dans la continuité du DOB du 17 décembre 2020, les budgets primitifs 2021, dont le vote doit intervenir dans les deux mois qui suivent le DOB (soit avant le 17 février 2021 au plus tard), traduisent la poursuite des engagements pris, la prise en compte des effets de la crise économique et l'amorce d'un projet de mandat pour la période 2022 à 2026 dont les contours et l'ambition seront travaillés par l'exécutif de Grand Chambéry durant le 1^{er} semestre 2021.

5 budgets sont votés par Grand Chambéry :

- **Budget Général**, principal budget de la collectivité, qui intègre :
 - o le **budget Déchets** financé par la TEOM payée par les ménages et acteurs économiques dont le taux 2021 sera inchangé par rapport à 2020.
 - o Le **budget Général hors Déchets**, pour toutes les compétences de Grand Chambéry non reprises dans des budgets dédiés et financé par les ménages (5%), les acteurs économiques (60%) et l'Etat via les dotations (20%), ce qui l'expose fortement en cas de crise économique et sanitaire,
- **Budget Transports**, financé à 75% par les acteurs économiques (Versement Mobilité), à 20% par les usagers (ticket) à 5% par la région et l'Etat, ce qui l'expose fortement en cas de crise économique et sanitaire,
- **Budget Eau potable**, financé par le tarif de l'eau payé par les ménages et les acteurs économiques dont les tarifs ont été approuvés le 17 décembre 2020.
- **Budget Assainissement collectif et non collectif**, financé par le tarif de l'assainissement payé par les ménages et les acteurs économiques dont les tarifs ont été approuvés le 17 décembre 2020.
- **Budget OM Bauges**, (uniquement pour les 14 communes des Bauges) financé par une redevance payée par les ménages et les acteurs économiques dont la grille tarifaire sera votée le 11 février 2021. Depuis le DOB voté le 17/12/2020, la Loi de finances 2021 promulguée fin décembre offre un délai supplémentaire de 2 ans pour faire converger les modes de financement TEOM/REOM. Une réflexion est en cours avec l'élue en charge de la compétence sur la stratégie à adopter.

2021 sera marquée par 3 rendez-vous d'importance à caractère financier :

- **Février 2021** : Vote des Budgets Primitifs 2021 selon les équilibres et cadrages projetés dans le DOB voté le 17 décembre 2020.
- **Mai 2021** : Vote des Budgets Supplémentaires 2021 consécutifs à l'approbation des comptes administratifs 2020, les affectations des résultats de clôture et l'intégration comptable de la réserve financière et des reports de crédits 2020 en 2021 (pour les crédits non gérés en AP) dans l'équilibre du budget 2021.
- **Automne 2021** : Présentation du projet de mandat 2022/2026 avec déclinaison financière des dépenses à engager et des ressources à mobiliser.

Les Budgets Primitifs 2021 constituent donc une première étape d'un important processus partagé et concerté visant à définir une trajectoire 2022/2026 soutenable et répondant à l'ambition du Conseil communautaire.

Synthèse des actions prévues en 2021

Les budgets 2021 confirment la présence de la collectivité dans 6 domaines à forts enjeux détaillés ci-après de manière non exhaustive. La synthèse ne présente pas de données consolidées chiffrées par thématique, il s'agit surtout de valoriser les enjeux relevés en 2021 et les engagements représentatifs en découlant.

1 / Sécuriser le fonctionnement de la collectivité tout en maîtrisant les budgets

Les budgets primitifs 2021 confortent l'engagement de la collectivité pour son territoire dans un souci de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dont la progression hors nouveaux équipements s'inscrit dans les standards à savoir une stabilisation des charges générales (011) et une évolution des charges de personnel (012) à périmètre égal de +2%/an tout en sécurisant dans le même temps l'ingénierie technique et administrative dont l'efficacité a pu être mesurée durant les différentes périodes de confinement.

Les budgets 2021 traduisent également l'importance de disposer de liens renforcés avec l'ensemble des satellites de Grand Chambéry et la nécessaire cohérence des décisions prises par les élus dans les différentes instances pour lesquelles ils ont reçu mandat du Conseil communautaire pour représenter la collectivité.

L'enveloppe allouée aux intérêts des emprunts reste maîtrisée dans une tendance stable à baissière selon la faiblesse des taux d'intérêts et la vigilance du service.

Les taux de fiscalité 2021 seront inchangés par rapport à 2020 conformément au DOB.

2 / Opérer un effort d'investissement significatif dans les compétences structurantes pour conforter et renforcer le niveau de service rendu tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement

La réalisation d'investissements majeurs sur la compétence Eau et Assainissement (12 M€ en 2021 dont 4,3 M€ dans le secteur des Bauges). Ce niveau d'investissement, hors spécificités de l'UDEP, n'a jamais été atteint pour ces budgets sur les réseaux et résulte de la capacité budgétaire à faire et d'une trajectoire prospective équilibrée.

Le renouvellement du parc de véhicule (830 K€ en 2021) de la direction des déchets qui répondra à l'ambition portée de rajeunir l'âge moyen du parc visant à améliorer les performances, recourir à du matériel utilisant des énergies propres (GNV...) réduire les frais de fonctionnement du matériel vieillissant et conforter les conditions de travail des personnels affectés à cette compétence. Afin de faciliter le pilotage de cette ambition, une Autorisation de Programme d'un montant de 5,050 M€ est proposée au vote du Conseil du 11 février sur la période 2021/2026.

La poursuite du déploiement de la conteneurisation (1,880 M€ en 2021 pour les 24 communes de l'ex Chambéry métropole et 0,6 M€ pour les 14 communes de l'ex Cœur des Bauges) et le remplacement des conteneurs posés depuis longtemps et qui nécessitent un remplacement, leur durée de vie étant arrivée à terme.

La participation de Grand Chambéry a une étude en matière de Tarification Incitative des déchets conjointe avec Grand Ancecy, le Canton de Rumilly et Grand Lac.

Le retour d'expérience de territoires voisins montre qu'une action en matière de tarification incitative doit se faire à un périmètre large pour présenter une réelle efficacité et une pédagogie forte vis-à-vis de la population. Cette étude s'inscrit également dans une suite cohérente et logique d'une étude menée en 2019 et 2020 en matière de convergence TEOM/REOM au sein du seul périmètre communautaire de Grand Chambéry suite à la fusion entre Chambéry métropole et Cœur des Bauges. Initialement prévue au 01/01/2022, le délai de mise en œuvre est possible jusqu'au 01/01/2024 dans le cadre de la Loi de finances pour 2021 offrant un délai supplémentaire de 2 ans. **Une rigidité est cependant à noter sur ce dispositif transitoire car la collectivité ne pourra agir que sur les taux et montants des grilles tarifaires. La collectivité ne peut dans l'intervalle pas intervenir sur des dispositifs d'exonération ou de zonage.** Un travail sera mené avec le service sous l'autorité conjointe de Madame la vice-présidente chargée de la compétence et Monsieur le vice-président chargé des finances pour retenir l'orientation la plus adaptée à la collectivité.

Un focus sur le syndicat Savoie Déchets mérite d'être opéré compte tenu des enjeux d'investissement (90 M€ d'investissements envisagés sur le mandat) à la suite de la présentation par le syndicat du DOB 2021 et du vote des tarifs. ***Pour rappel, le Syndicat Savoie Déchets représente 35% du budget de fonctionnement (courant + masse salariale) de la direction des déchets ce qui est significatif.***

Impact des décisions du syndicat sur le Budget Déchets de Grand Chambéry

- +2€/tonne d'évolution du tarif de Savoie Déchets pour le tri.
- La progression règlementaire (imposée par l'Etat) de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 6 à 11€. Cette hausse est cependant atténuée par Savoie Déchets en 2021 avec la prise en charge par le syndicat pour le compte de ses adhérents du différentiel de 7 à 11€ afin d'aider les collectivités membres à temporiser cette évolution. (Soit +1€/tonne d'évolution du tarif de Savoie Déchets pour l'incinération).

→ **En coût net 2021, les coûts de Savoie Déchets pour le budget Déchets de Grand Chambéry n'augmenteront pas par rapport à 2020** mais des évolutions sont à noter à l'intérieur des enveloppes budgétaires allouées à ce dernier.

Impact sur le budget de la Régie de l'Assainissement de Grand Chambéry

- La progression du tarif (+5€/tonne) de traitement des boues d'épuration.

Ces éléments confirment l'importance d'un travail concerté et partagé entre les satellites et la communauté d'agglomération. Les satellites sont des relais d'investissement de Grand Chambéry et il convient de bien le valoriser.

En matière d'exploitation du réseau de Transport en commun et des services de la mobilité, il s'agit de préserver le bon fonctionnement du réseau de transport en commun avec le délégataire selon les principes du contrat de délégation de service (24,2 M€ au titre du forfait de charges en 2021). La crise sanitaire et économique impacte durablement cette compétence et un avenant est en cours de discussion entre les deux partenaires pour acter les conséquences de la crise et les impacts pour chacun. La compétence se décline également au travers de la SPL Agence Ecomobilité (0,946 M€) qui met en œuvre les orientations voulues par la collectivité dans la pratique du vélo et des modes de déplacement doux.

3 / Conforter la réalisation d'équipements nécessaires au rayonnement

Les crédits budgétaires alloués en 2021 par Grand Chambéry à **la Rénovation des casernes SDIS de Chambéry et de Sud Lac (1,1 M€ en 2021)** permettront de sécuriser le territoire communautaire pour un objet à très fort enjeu.

Le budget 2021 intègre également des crédits pour le financement de l'infrastructure **RD 1006 Garatte/La Trousse (500 K€ en 2021 et 6,7 M€ en 2022/2023)** et des crédits d'étude pour la sécurisation/réhabilitation du Pont de la Trousse (100 K€ en 2021 et 2,4 M€ en 2022). Il s'agit de concrétiser un projet en réflexion depuis plusieurs années.

La collectivité poursuit son soutien au **projet Centre Nord (1,326 M€ en 2021)** porté par la ville de Chambéry qui va améliorer l'entrée Nord de l'aire urbaine de Chambéry.

Grand Chambéry va, dès 2021, apporter son soutien à la ville de Chambéry pour la **reconstruction du Stade Municipal et des aménagements annexes** → Fonds de concours de 4,100 M€ à décaisser entre 2021 et 2024 tel que délibéré au Conseil du 17/12/20, les éléments suivants sont à noter :

- **Le vote au Conseil du 11 février 2021 d'une autorisation de programme** d'un montant de 4,100 M€ pour cadrer financièrement l'engagement pris.
- **L'intégration d'une somme de 820 K€ au Budget Supplémentaire 2021** correspondant à un premier acompte de 20% à verser au lancement des travaux.
- **Le plan de décaissement est en cours de définition entre les services** de Grand Chambéry et de la ville de Chambéry et sera confirmé ultérieurement.

4 / Porter l'ambition en matière de développement durable

La mise en œuvre de la Convention Qualité de l'Air avec la Région-Auvergne-Rhône-Alpes, notamment le fonds Air Bois (767 K€ en 2021) ainsi que l'acquisition de véhicules propres. Le partenariat avec l'ADEME est poursuivi au titre des enveloppes thermiques (1,4 M€ en 2021) gérées pour son compte.

Le dispositif d'aide à l'achat de 2 roues électriques (200 K€ en 2021) permettra de conforter la dynamique lancée en 2020 compte tenu des nouveaux modes de déplacement, des conséquences de la crise sur les modes de déplacement et en cohérence avec les aménagements cyclables opérés en 2020 et qui vont se poursuivre en 2021.

Le maintien à haut niveau des crédits alloués au schéma d'aménagement cyclable (1,1 M€ TTC / 0,916 M€ HT en 2021) grâce à un pilotage optimisé du budget annexe Transport (exprimé en HT) malgré les pertes de ressources (Tarifs/Versement Mobilité).

La reconfiguration de l'unité de production d'énergie (3 M€ au total) vers du bio méthane se poursuit sur 2021 et fonctionnera pleinement à partir de 2022. Le produit financier complémentaire au modèle existant permettra de financer des actions de développement durable.

La politique en matière de Bio déchets (100 K€) est à mener en lien avec Savoie Déchets, elle est confortée en 2021 et sera poursuivie durant les 2 prochains exercices dans un contexte de renforcement de la réglementation au 31/12/2023.

La poursuite des travaux sur la Piscine de Buisson Rond (2 M€ en intégrant les reports) qui va permettre une amélioration significative des performances énergétiques

de l'équipement, le renforcement de la sécurité et de la solidité du bâtiment pour optimiser une durée de vie prolongée de 20 ans.

La réouverture est prévue fin août/début septembre 2021 **si le contexte sanitaire le permet**. Au préalable, le Conseil communautaire sera amené à délibérer d'ici l'été 2021 sur la mise en œuvre d'une tarification adaptée tenant compte des travaux opérés. Une concertation préalable sera à travailler en fonction des orientations souhaitées.

Le changement de l'alimentation en gaz (gaz R404 jugé polluant remplacé par du CO2 très adapté pour ce type d'équipement) **de la Patinoire de Buisson Rond pour la production de froid sans attendre l'échéance réglementaire de 2030**. Cette opération se déroulera de 2021 (études, organisation, communication à destination des clubs et du public) à 2022 (**travaux pour 0,6 M€**) et sera financée par redéploiement de crédits existants pour partie ainsi qu'une recherche active de subventions, compte tenu de l'objet des travaux, et de veille à l'éligibilité de l'opération aux certificats d'économie d'énergie et au plan « France Relance ».

La mise en place d'un fonds de concours à destination des communes en faveur des énergies renouvelables (50 K€ en 2021). Cette enveloppe sera travaillée dans le cadre de la définition du projet de mandat 2022/2026.

L'engagement en 2021 d'importants travaux pour la compétence « Cours d'eaux », par l'intermédiaire du CISALB mais dont le coût net est porté par Grand Chambéry. Il s'agit d'opérer des travaux de protection contre les crues sur les Rives de l'Hyères (1,291 M€) ainsi que le contrôle réglementaire des seuils de la Leysse (0,840 M€).

5 / Maintenir les aides aux actions de politique de la ville, d'urbanisme et d'habitat,

De nombreux soutiens en matière de logements, de politique de la ville et d'innovation sociale ont été rappelés lors du Conseil du 17 décembre 2020 et le budget 2021 traduit cette ambition en poursuivant le financement des fonds de concours aux communes et aux bailleurs. L'année 2021 marque le renouvellement du soutien de la collectivité aux bailleurs sociaux dans la construction et la réhabilitation de logements, (**3,398 M€ au budget primitif 2021**) ainsi que les soutiens à destination de l'habitat privé via notamment les dispositifs MonPassRenov. Le soutien s'opère soit par fonds de concours, soit par garantie d'emprunt.

Le vote d'une autorisation de programme en 2021 avec décaissements échelonnés à partir de 2022/2023 selon l'avancée des projets est également soumis au Conseil le 11 février 2021.

Les crédits alloués sur la période 2022/2026 seront définis dans le cadre de la concertation et la définition du projet de mandat menée par l'exécutif durant l'année 2021.

6 / Préserver les acteurs en matière de gestion des espaces

Soutien de l'institution « Grand Chambéry Alpes Tourisme » (+235 K€ en 2021, soit une aide de 1,722 M€ par rapport au montant conventionné de 1,487 M€), très impactée par les pertes de Taxe de Séjour. Il s'agira de préserver l'expertise et le savoir-faire connu et reconnu de cet opérateur, poursuivre les actions de soutien aux acteurs locaux, renforcer l'attractivité du territoire et étudier des pistes d'optimisation d'organisation et de coûts de structure en tenant compte du contexte.

- Un soutien renforcé dès le budget primitif 2021.

- Une enveloppe complémentaire de 88 000€, prélevée sur la réserve financière dans le cadre des budgets supplémentaires 2021 pourra être octroyée à cet acteur en fonction des besoins réels.

Aide aux acteurs privés, principalement sportifs, concourant au rayonnement de l'agglomération (299 K€). Une aide complémentaire pourra être prévue en 2021, dès lors que les partenaires auront formellement sollicité la collectivité.

Ces financements seront possibles par affectation d'une partie de la réserve financière de Grand Chambéry dans le cadre des budgets supplémentaires proposés au vote du Conseil en Mai 2021.

Un soutien nécessaire mais équilibré et objectif sera également apporté à SavoïExpo Evènement (contribution actuelle à 988 K€ en 2021), opérateur qui gère le Phare/Parc des Expositions. La crise sanitaire impacte ce partenaire et une négociation est en cours dans le cadre du contrat liant la collectivité à son délégataire.

Outre l'aspect « crise » qui impose des réponses rapides, il sera nécessaire de réinterroger les contours de l'intervention de l'agglomération en matière d'aides aux acteurs notamment sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération dans le cadre de la définition concertée du projet de mandat 2022/2026.

Définition d'un fonds de concours à destination des communes rurales (0,100 M€ en 2021) pour des projets à vocation durable et agricole. Il s'agira d'aider les communes rurales dans la réalisation de projets qu'elles ne pourraient porter seules et qui participeront au renforcement de l'attractivité des territoires plus ruraux ainsi qu'à la sécurisation et la préservation des filières « courtes », et notamment les filières agricoles. En parallèle, un schéma directeur d'irrigation sera mis en place.

Au final, les budgets primitifs 2021 relèvent :

- **d'une continuité** d'optimisations budgétaires sans dégrader les politiques rendues,
- **de concrétisations** de nouvelles infrastructures sans oublier le patrimoine existant,
- **d'une maîtrise** des charges de personnel tout en renforçant l'ingénierie,
- **d'une reconduction** des taux de fiscalité 2021 à leurs niveaux de 2020,
- **d'une crise économique** qui va impacter fortement le budget Général hors Déchets de la collectivité ainsi que le budget Transport.
- **d'une mise en œuvre de grilles tarifaires** nécessaires pour assurer le financement des équipements liés mais dont le niveau ne couvre que très partiellement les coûts de fonctionnement.

Synthèse des ratios financiers des 5 budgets au stade du budget primitif 2021

BUDGETS	ENCOURS DETTE AU 01/01/2021	EPARGNE BRUTE BUDGETAIRE	RATIO DE DESENETTEMENT EN ANNEES
<i>GENERAL HORS DECHETS</i>	<i>157,960 M€</i>	<i>9,294 M€</i>	<i>17,00 ans</i>
<i>GENERAL DECHETS SEULS</i>	<i>5,699 M€</i>	<i>2,838 M€</i>	<i>2,00 ans</i>
GENERAL HORS DECHETS + DECHETS	163,659 M€	12,132 M€	13,49 ans
EAU POTABLE	38,544 M€	4,656 M€	8,28 ans
ASSAINISSEMENT	34,398 M€	4,112 M€	8,37 ans
TRANSPORT	6,458 M€	2,347 M€	2,75 ans
OM BAUGES	0,141 M€	0,017 M€	8,29 ans

Ratios satisfaisants et conformes : Déchets, Eau, Assainissement et OM Bauges.

Ratios contraints et tendus, résultant de la crise économique : Général hors Déchets et Transport. Ces deux budgets restent cependant votés à l'équilibre et dans le respect des règles en vigueur et des principes budgétaires. Ces ratios ne peuvent cependant pas être pérennes et doivent présenter un caractère exceptionnel.

Enjeux de maîtrise du budget Général et distinction de ce qui relève du budget « déchets » et du budget « hors déchets »

En application de la réglementation, le budget Général de Grand Chambéry, principal budget de la collectivité, retrace d'une part le budget Déchets, objet de financements dédiés qui doivent être traités de manière spécifique et d'autre part l'ensemble des compétences de la collectivité qui ne font pas l'objet d'un budget annexe et que l'on appelle « Général hors déchets ».

Ce retraitement effectué, il reste à **présenter la rigidité du budget Général hors Déchets afin de mesurer les marges de manœuvre** et capacités d'actions en dépenses et en recettes. **Un exercice visuel intéressant consiste à ramener le budget Général hors Déchets sur une base 100€ pour montrer ce que fait Grand Chambéry avec 100€ en dépenses et en recettes ?** C'est l'objet des graphiques pages suivantes.

Que fait Grand Chambéry avec 100€ sur le budget Général hors déchets ?

Fonctionnement + Investissement



PARTENAIRES EXTERNES OU ANNEXES (61€)			ACTIONS DU BUDGET (39€)	
<u>COMMUNES/ETAT</u> (27€)	<u>BANQUES</u> (12€)	<u>SATELLITES et ANNEXES</u> (22€)	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AUX COMMUNES (26€)	ANNUITE (capital + intérêts) DES EMPRUNTS (12€)	CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS (10€) + CROISES BUDGETS ANNEXES/DEDIES (8€) + ACTIONS COMPTE DE TIERS (4€)	SALAIRES (9€) + ACTIONS GENERALES (8€) + SUBVENTIONS VERSEES (1€)	PPI 2021 (21€)

Attributions de compensations versées aux communes > PPI 2021 du budget Général hors déchets
Remboursements d'emprunts aux banques > Actions générales de la collectivité
Contributions aux satellites en fonctionnement et investissement > Masse salariale des agents restant à charge du budget.

Comment sont abondés les 100€ pour le Budget Général hors déchets ?

Fonctionnement + Investissement



BANQUES (14€)	AUTRES CT (8€)	RESSOURCES SANS LEVIERS (40€)	FLUX CROISES (14€)	LEVIERS ENCADRES (16€)	TFB (4€)
PRETS BANCAIRES (14€)	SUBV. (8€)	FISCALITE SANS POUVOIR DE TAUX (26€) + DOTATIONS PROPRES DE L'ETAT (16€) + FCTVA (2€)	Flux avec Budgets annexes (10€) + ACTIONS POUR COMPTE DE TIERS (4€)	FISCALITE POUVOIR DE TAUX LIMITE (14€) + TARIFS (1€) + LOYERS (1€)	T A X E F O N C I E R E

L'autonomie de Grand Chambéry pour financer librement ses politiques est très limitée (4€/100€), la possibilité de créer des effets de leviers est limitée, la collectivité ne pourra à long terme pas s'en sortir par le levier « ressources » uniquement

Sommaire

BUDGET GENERAL HORS DECHETS ET DECHETS	13
1. PRESENTATION DE LA PPI DU BUDGET GENERAL EN DEPENSES ET RECETTES	13
2. FOCUS SUR LES CREDITS BUDGETAIRES AU TITRE DES OPERATIONS SOUS MANDAT.	16
3. EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL	17
4. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL HORS DECHETS ET DECHETS	18
4.1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18
4.2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23
5. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021	30
BUDGET ANNEXE TRANSPORT	33
1. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33
1.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (REELLES + ORDRE)	33
1.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (REELLES + ORDRE)	34
2. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35
REGIES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	37
1. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37
1.1. REGIE DE L'EAU POTABLE	37
1.2. REGIE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	39
2. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42
2.1. REGIE DE L'EAU POTABLE	42
2.2. REGIE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	48
BUDGET ANNEXE OM BAUGES	53
1. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54
2. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	54

Budget Général hors déchets et déchets

1. Présentation de la PPI 2021 en dépenses et recettes et intégrant les reports. Le vote du Conseil porte sur les colonnes « Budget primitif 2021 ».

LIBELLE	Crédits 2021 cumulés prévus par programme en dépenses (BP 2021 + Reports)	Budget primitif 2021 dépenses		Budget primitif 2021 - Recettes	
		Dont BP 2021 - PPI 2021 - Executif 19/11	Crédits d'AP à réinscrire au BP 2021	Dont BP 2021 - PPI 2021 - Executif 19/11	Crédits 2020 à réinscrire au BP 2021
104002 - PEM	1 714 956,00	1 353 000,00	361 956,00		
104006 - RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	678 064,98	600 000,00	-		
104010 - ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	51 453,42	25 080,00	-		
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	1 351 943,41	1 291 272,00	-	457 045,00	
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	126 205,79	48 000,00	-		
104023 - PISCINE DE BUISSON ROND	2 057 499,48	300 000,00	-		
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	153 990,62	42 000,00	-	12 500,00	
104036 - BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	6 300,00	-	-		
104038 - FDC CASERNES SDIS 73	1 117 814,00	1 117 814,00	-		
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	1 198 882,20	400 000,00	792 617,00		3 948 037,38
104042 - TOURISME	335 674,93	271 000,00	-		41 566,28
104044 - ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE	1 167 624,00	50 000,00	-	920 000,00	
104047 - COMMUNICATION	8 000,00	8 000,00	-		
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	3 413 407,20	3 398 936,00	-	259 868,00	
204004 - GENS DU VOYAGE	1 629 579,04	942 078,00	-	212 000,00	
204007 - GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	523 837,27	306 000,00	159 950,00		
204008 - FDC EQUIPEMENTS CULTURELS	166 250,00	166 250,00	-		
204009 - GER PATRIMOIRE 2019/2020	262 291,46	-	-		
204014 - SYSTEMES D'INFORMATION	973 165,02	675 000,00	-	100 000,00	
204015 - VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	3 492 052,99	2 360 000,00	-		89 815,50
204016 - EAUX PLUVIALES	1 943 819,19	1 469 000,00	-		126 000,00
204017 - FDC POTEAUX INCENDIE	82 050,00	60 000,00	-		
204018 - PRU 1 ET 2	145 228,00	105 754,00	-	16 500,00	10 200,00
204022 - ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	517 218,43	275 000,00	-	160 000,00	535 464,91
204025 - ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	171 979,54	168 000,00	-		
204026 - RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU	44 887,00	38 940,00	-		
204027 - RESERVE FONCIERE	1 350 000,00	1 350 000,00	-		
204028 - FDC CISALB	538 671,72	200 000,00	-		
204029 - CENTRE NORD + DUCS/LIBERATION	1 526 000,00	1 526 000,00	-		35 000,00
204030 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	283 822,50	237 000,00	-		
204031 - FDC POLITIQUE DE LA VILLE	314 500,00	190 661,00	-		
204034 - ACTIONS PLAN CLIMAT	1 017 000,00	1 017 000,00	-	483 500,00	
204036 - REQUALIFICATION DE BÂTIMENTS	2 304 000,00	2 304 000,00	-		
204038 - CONTRÔLE DES SEUILS DES COURS D'EAU	840 000,00	840 000,00	-	560 000,00	
204039 - CHALET DE LA VILLETTE-CNES	19 924,00	19 924,00	-		
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUES	4 020,00	4 020,00	-		
204043 - AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS	349 739,64	107 920,00	-	354 000,00	
204044 - FEUX TRICOLORES	378 938,80	184 000,00	-		
204045 - PLAN DE REPRISE TRANSPORT 2020	31 273,62	-	-		
204046 - FDC STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES	820 000,00				
204049 - GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	800 000,00	800 000,00	-		
SOUS TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL HORS DECHETS	33 912 064,25	24 251 649,00	1 314 523,00	3 535 413,00	4 786 084,07
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATION 2019/2020	1 203 633,36	-	1 203 633,36	61 133,00	
104040 - DECHETTERIES 2019/2020	27 696,00	-	-		
204040 - AMENAGEMENT LOCAL DECHETS CTM	34 216,01	-	-		
104045 - AP 2021/2026 - VEHICULES DECHETS	830 000,00	830 000,00	-		
104046 - PPI DECHETS HORS VEHICULES	2 821 400,00	2 821 400,00	-		
SOUS TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DECHETS	4 916 945,37	3 651 400,00	1 203 633,36	61 133,00	-
13 - AUTRES SUBVENTIONS				250 000,00	80 673,64
TOTAL PPI - BUDGET GENERAL HORS DECHETS + DECHETS BUDGETS PRIMITIFS 2021	38 829 009,62	27 903 049,00	2 518 156,36	3 846 546,00	4 866 757,71

Commentaires :

- **Les crédits proposés au budget primitif 2021 en dépenses s'élèvent à 27,903 M€** (24,251 M€ pour le budget Général hors Déchets et 3,651 M€ pour le budget Déchets), conformément aux arbitrages LORS des réunions de l'exécutif des 6 et 19 novembre 2020 et conforme aux équilibres du DOB 2021. Il est nécessaire d'intégrer au budget primitif 2021 des crédits issus de programmes votés en Autorisation de Programme pour lesquels des commandes sont en cours et dont les paiements n'ont pu intervenir à la date du 31/12/2020. **Le montant proposé s'élève à 2,518 M€ (1,315 M€ pour le budget Général hors Déchets et 1,203 M€ pour le budget Déchets) et vient s'ajouter à l'enveloppe de 27,903 M€, soit un total de 30,421 M€ de crédits votés au budget primitif 2021.**
- La somme de 38,829 M€ indiquée dans le tableau trace l'ensemble des « crédits ouverts » en 2021, c'est à dire avec l'intégration prévisionnelle des reports antérieurs financés par le résultat de clôture 2020. **Il ne s'agit pas du montant voté au budget primitif mais de l'enveloppe budgétaire totale en 2021 après prise en compte des reports de crédits prévisionnels** engagés juridiquement mais non décaissés au 31/12/2020.
- **Les crédits proposés en recettes de subvention s'élèvent à 3,596 M€ (dont 61 K€ pour la compétence Déchets)** conformément aux arbitrages lors des réunions de l'exécutif des 6 et 19 novembre. (Le montant initial s'élevait à 3,768 M€ mais des ajustements ultérieurs sont nécessaires suivant les calages de planning d'appels de fonds). Il est nécessaire d'intégrer au budget primitif 2021 des crédits complémentaires de subventions pour des aides octroyées en 2019 et 2020 et dont les acomptes et les soldes n'ont pu être perçus avant la clôture. Cette enveloppe s'élève à 4 786 M€ et concerne surtout sur la piscine du Stade.
- **Une somme de 250 000€ est prévue pour le versement par la commune de Cognin à Grand Chambéry** dans le cadre d'un échéancier délibéré par les 2 collectivités portant sur la prise en charge des travaux du projet Villeneuve.

La section d'investissement du budget trace également d'autres opérations hors PPI dont:

LIBELLE	Crédits 2021 cumulés prévus par programme en dépenses (BP 2021 + Reports)	Budget primitif 2021 dépenses		Budget primitif 2021 - Recettes	
		Dont BP 2021 - PPI 2021 - Executif 19/11	Crédits d'AP à réinscrire au BP 2021	Dont BP 2021 - PPI 2021 - Executif 19/11	Crédits 2020 à réinscrire au BP 2021
204019 - VELOSTATION	169 869,59	150 000,00	-	150 000,00	
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	1 366 542,62	1 120 000,00	-	1 100 000,00	
204023 - AMENAGEMENTS RESEAUX TC	662 255,90	600 000,00	-	436 603,00	
204029 - POINTS D'ARRET ET COVOITURAGE	297 053,38	250 000,00		250 000,00	
SOUS TOTAL CREDITS TRANSPORTS - BUDGET ANNEXE	2 495 721,49	2 120 000,00	-	1 936 603,00	-
16 - EMPRUNTS NOUVEAUX - GENERAL HORS DECHETS	11 600 000,28	11 600 000,28	-	16 659 113,55	
16 - EMPRUNTS - REMBOURSEMENTS CGLE	329 000,00	329 000,00		329 000,00	
10 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - GENERAL HORS DECHETS	-			2 386 844,00	
27 - REMBOURSEMENT D'AVANCES	-			483 334,00	
23 - AVANCES SUR MARCHES	500 000,00	500 000,00	-	500 000,00	
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 400 000,00	1 400 000,00	-	6 367 259,00	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-			4 326 343,00	
SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - BUDGET GENERAL HORS DECHETS	13 829 000,28	13 829 000,28	-	31 051 893,55	-
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - DECHETS	-			1 242 741,00	
16 - EMPRUNTS NOUVEAUX - DECHETS	518 000,00	518 000,00		1 874 254,36	
10 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - DECHETS	-			599 468,00	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DECHETS	-			1 595 437,00	
SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - BUDGET DECHETS	518 000,00	518 000,00	-	5 311 900,36	-

BUDGETS PRIMITIFS 2021

- **La somme de 12,447 M€ en dépenses au chapitre 16** doit être décomposée :
 - 0,329 M€ relatif à l'encours de dette récupérable en capital facturé par la collectivité à Chambéry-Grand Lac Economie comme chaque année.
 - 12,118 M€ relatif au remboursement en capital des emprunts dont :
 - 0,518 M€ pour le remboursement en capital des emprunts du budget Déchets.
 - 11,600 M€ au titre du remboursement en capital des emprunts du budget Général hors Déchets.

- **Une enveloppe de 500 000€ est prévue au chapitre 23 en dépenses et en recettes** afin de permettre la comptabilisation d'avances de marchés publics.

- **18,862 M€ sont inscrits en recettes au chapitre 16** et doivent être décomposés :
 - 16,659 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2021 au stade du budget primitif pour le budget Général hors Déchets 2021 conformément à la prospective et grands équilibres du DOB voté le 17 décembre 2020.
 - 0,329 M€ correspondant au remboursement par CGLE de la dette portée par le budget Général de Grand Chambéry.
 - 1,874 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2021 du budget Déchets au stade du budget primitif 2021.

- **2,986 M€ (dont 0,599 M€ pour le budget Déchets) sont prévus en recettes au chapitre 10 et correspondent aux recettes de FCTVA** (Fonds de Compensation à la TVA) versé par l'Etat chaque trimestre suivant la réalisation des dépenses d'investissement éligibles. Le taux d'aide s'élève à 16,404% et peut être assimilé à une aide à l'investissement de l'Etat aux collectivités.

- **Les crédits budgétés pour la compétence Transport sont intégrés au Budget Général en dépenses (2,120 M€) et en recettes (1,936 M€** car toutes les opérations ne sont pas refacturées) selon les principes et équilibres définis entre le Budget Général et le Budget Annexe Transport. Les capacités budgétaires des deux sections d'investissement de chaque budget et les optimisations qui en découlent permettent le financement de cette compétence malgré la crise sanitaire et économique qui impacte les ressources de ces deux budgets.

- **La somme de 483 334€ prévue en recettes au chapitre 27** correspond aux remboursements d'avances consenties par le budget Général aux deux régies d'eau potable et d'assainissement (333 334€ en cumulé) d'une part et le remboursement par la commune de Chambéry de son annuité 2021 (150 000€) d'autre part dans le cadre de la cession à paiement différé du parking Cassine faisant l'objet d'un remboursement échelonné jusqu'en 2046.

- **La somme de 7,610 M€ prévue en recettes au chapitre 040** correspond à la dotation obligatoire des amortissements (dont 1,243 M€ pour le budget Déchets) qui constitue une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit d'un flux interne entre les sections des budgets de la collectivité pour rembourser en priorité les emprunts contractés. Cette enveloppe est complétée par la somme de 5,922 M€ prévue en recettes au chapitre 021 (dont 1,595 M€ pour le budget Déchets) et qui correspond au virement par la section de fonctionnement de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour permettre le remboursement en capital des emprunts dans un premier temps, et de rendre possible l'autofinancement des investissements avec le reliquat. Cette enveloppe est donc étroitement liée au niveau du remboursement en capital des emprunts, son niveau doit donc être supérieur au montant de la dépense.

2. Focus sur les crédits budgétaires au titre des opérations sous mandat.

Ces opérations s'inscrivent dans un **cadre conventionné et font l'objet d'un strict équilibre comptable lors de leur création et leur clôture. Le Trésorier de Grand Chambéry opère un contrôle régulier de ces dispositifs.** L'équilibre ne s'apprécie donc pas spécifiquement de manière annuelle. Des écarts d'inscription budgétaire entre dépenses et recettes lors du vote du budget primitif sont donc possibles.

Crédits en dépenses	B.P.
45811001 - PUP BRESSIEUX CIS	631 030,72
45811002 - PUP ARMANET	76 587,19
45811003 - PUP OPAC ST SATURNIN	42 664,82
45811004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	87 988,66
45811005 - PUP SAVOISIENNE LES CHOREGIES	50 932,97
458167 - OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	1 444 015,00
458173 – OP TIERS SECURISATION CARREFOUR GRANIER	45 000,00
458178 - OP TIERS RUE DE GONRAT	15 000,00
4581803 – OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG ANTERIEURE A 2013	50 616,00
4581804 – OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2013	365 270,00
4581805 – OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2014	142 560,00
4581806 – OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2015	183 878,00
4581807 – OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	344 580,00
4581808 – OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	900 000,00
Total	4 380 123,36

- 0,889 M€ au titre des Projets Urbains Partenariaux délibérés fin 2020 avec la commune de Bassens.
- 1,444 M€ au titre des opérations réalisées pour le compte de l'ADEME au titre énergies renouvelables dans le cadre de la convention signée en 2017.
- 0,110 M€ au titre des opérations pour compte de tiers avec les communes en matière de voiries.
- 1,936 M€ au titre de la délégation exercée par Grand Chambéry au titre des Aides à la Pierre et des programmations annuelles qui en découlent.

Crédits en recettes	B.P.
45821001 - PUP BRESSIEUX CIS	631 030,72
45821002 - PUP ARMANET	76 587,19
45821003 - PUP OPAC ST SATURNIN	42 664,84
45821004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	87 988,66
45821005 - PUP SAVOISIENNE LES CHOREGIES	50 932,97
458267 - OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	1 318 520,00
458273 - OP TIERS SECURISATION CARREFOUR GRANIER	45 000,00
458278 - OP TIERS RUE DE GONRAT	15 000,00
4582805 - OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2014	25 482,00
4582806 - OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2015	588 319,00
4582807 - OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	222 879,00
4582808 - OP TIERS AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	1 150 224,00
Total	4 254 628,38

Les commentaires exposés précédemment sont valables pour les recettes.

3. Equilibre de la section d'investissement du Budget Général

Présentation de la section d'investissement 2021 selon le niveau de vote règlementaire.

LIBELLE	Crédits 2021 cumulés prévus par programme en dépenses (BP 2021 + Reports)	Budget primitif 2021 dépenses		Budget primitif 2021 - Recettes	
		Dont BP 2021 - PPI 2021 - Executif 19/11	Crédits d'AP à réinscrire au BP 2021	Dont BP 2021 - PPI 2021 - Executif 19/11	Crédits 2020 à réinscrire au BP 2021
SOUS TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL HORS DECHETS	33 912 064,25	24 251 649,00	1 314 523,00	3 535 413,00	4 786 084,07
SOUS TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DECHETS	4 916 945,37	3 651 400,00	1 203 633,36	61 133,00	-
13 - AUTRES SUBVENTIONS				250 000,00	80 673,64
TOTAL PPI - BUDGET GENERAL HORS DECHETS + DECHETS	38 829 009,62	27 903 049,00	2 518 156,36	3 846 546,00	4 866 757,71
204019 - VELOSTATION	169 869,59	150 000,00	-	150 000,00	
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	1 366 542,62	1 120 000,00	-	1 100 000,00	
204023 - AMENAGEMENTS RESEAUX TC	662 255,90	600 000,00	-	436 603,00	
204029 - POINTS D'ARRET ET COVOITURAGE	297 053,38	250 000,00	-	250 000,00	
SOUS TOTAL CREDITS TRANSPORTS - BUDGET ANNEXE	2 495 721,49	2 120 000,00	-	1 936 603,00	-
16 - EMPRUNTS NOUVEAUX - GENERAL HORS DECHETS	11 600 000,28	11 600 000,28	-	16 659 113,55	
16 - EMPRUNTS - REMBOURSEMENTS CGLE	329 000,00	329 000,00	-	329 000,00	
10 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - GENERAL HORS DECHETS	-	-	-	2 386 844,00	
27 - REMBOURSEMENT D'AVANCES	-	-	-	483 334,00	
23 - AVANCES SUR MARCHES	500 000,00	500 000,00	-	500 000,00	
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 400 000,00	1 400 000,00	-	6 367 259,00	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	4 326 343,00	
SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - BUDGET GENERAL HORS DECHETS	13 829 000,28	13 829 000,28	-	31 051 893,55	-
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - DECHETS	-	-	-	1 242 741,00	
16 - EMPRUNTS NOUVEAUX - DECHETS	518 000,00	518 000,00	-	1 874 254,36	
10 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - DECHETS	-	-	-	599 468,00	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DECHETS	-	-	-	1 595 437,00	
SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - BUDGET DECHETS	518 000,00	518 000,00	-	5 311 900,36	-
4581100 - PUP BASSENS	889 204,36	889 204,36	-	889 204,38	
458161 - OPE TIERS PAE DIGUE	7 107,00	-	-	-	
458167 - OP TIERS ADEME - ENERGIES RENOUVELABLES	1 444 015,00	1 444 015,00	-	1 318 520,00	
458171 - OP TIERS SMSB - CNES	76 197,10	-	-	-	
458173 - OP TIERS SECURISATION CARREFOUR GRANIER	45 000,00	45 000,00	-	45 000,00	
458175 - OP TIERS CGLE - BANQUE ALIMENTAIRE	27 260,76	-	-	-	
458176 - OP TIERS SMSB - AILLON MARGERIAZ 1400	7 200,00	-	-	-	
458178 - OP TIERS - RUE DE GONRAT	15 000,00	15 000,00	-	15 000,00	
4581803 - OP TIERS ETAT - AIDES A LA PIERRE AVANT 2013	50 616,00	50 616,00	-	-	
4581804 - OP TIERS ETAT - AIDES A LA PIERRE 2013	365 270,00	365 270,00	-	-	
4581805 - OP TIERS ETAT - AIDES A LA PIERRE 2014	142 560,00	142 560,00	-	25 482,00	
4581806 - OP TIERS ETAT - AIDES A LA PIERRE 2015	183 878,00	183 878,00	-	588 319,00	
4581807 - OP TIERS ETAT - AIDES A LA PIERRE 2016	344 580,00	344 580,00	-	222 879,00	
4581808 - OP TIERS ETAT - AIDES A LA PIERRE 2017/2020	900 000,00	900 000,00	-	1 150 224,00	
SOUS TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 497 888,22	4 380 123,36	-	4 254 628,38	-
TOTAL	60 169 619,61	48 750 172,64	2 518 156,36	46 401 571,29	4 866 757,71
TOTAL BUDGET 2021			51 268 329,00		51 268 329,00

Le budget primitif d'investissement 2021 est donc comptablement équilibré et voté à 51 268 329€.

En incluant les reports de crédits antérieurs, l'enveloppe totale devrait atteindre 60 M€ environ. Ce chiffre sera confirmé lors du vote des budgets supplémentaires en mai 2021.

4. Présentation de la section de fonctionnement du Budget Général hors Déchets et Déchets

4.1. Les recettes réelles de fonctionnement cumulées

Ci-dessous, les **recettes réelles de fonctionnement** du budget primitif 2021 :

Catégorie	Chapitres comptables	budget 2021
Liberté d'activation ET affectation libre	73 – Taxe sur le Foncier Bâti + Taxe sur le Foncier Non Bâti	4 438 496
SOUS TOTAL LIBERTE COMPLETE HORS DECHETS (5%)		4 438 496
Liberté d'activation MAIS Affectation fléchée	70631 – Produits services - piscines et patinoire	903 000
	70 – Autres produits des services	179 500
	75 – Autres produits courants (loyers)	1 276 398
	74 – Dotations spécifiques (subventions)	834 070
Pas ou peu de liberté d'activation (règles de taux, plafonds...) MAIS affectation libre	70872 – Frais de structure pris en charge par B.A	1 225 000
	70875 – Autres produits facturés aux communes	639 783
	73 - Aucun pouvoir : TH - FNGIR – CVAE – IFER – AC – Versement GL	31 501 468
	73 - Pouvoir limité : CFE – TASCOS – Rôles supplémentaires	17 441 037
	74 – DGF-DCRTP	17 883 605
	7483 – Compensations	1 145 745
	76 – Produits financiers	50 000
	77 – Produits exceptionnels	108 000
	013 – Reversements charges	25 000
SOUS TOTAL LIBERTE ENCADREE HORS DECHETS (84%)		73 212 606
Recettes distinctes	78 – Reprises sur provisions	0
SOUS TOTAL « DISTINCTS » HORS DECHETS (0%)		0
Flux croisés – Refacturations	70841 – Refacturation du personnel B. Annexes	9 918 844
	70845/48 – Refacturation personnel mutualisé	
SOUS TOTAL « FLUX CROISES ENTRE BUDGETS » (11%)		9 918 844
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL HORS DECHETS (100%)		87 569 946

Fléchage vers la compétence « Déchets »	013 – Reversements Charges	0
	70 – Produit des services	2 101 949
	73 – Fiscalité TEOM	15 284 286
	74 – Dotations Déchets	1 422 000
	77 – Produits exceptionnels	0
TOTAL BUDGET « DECHETS » (100%)		18 808 235
TOTAL FINAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT VOTEES		106 378 181

La collectivité est en capacité d'agir « seule » sur **5%** de ses recettes réelles de fonctionnement. Cela signifie que près de la moitié de ses ressources sont :

- soit figées.
- soit révisées à la baisse sans que la collectivité ne puisse donner son avis.
- soit liées à des engagements réglementaires pour lesquelles la marge de manœuvre est très limitée.

Ci-dessous le détail des opérations réelles présentées par chapitre.

- **Les recettes fiscales (chapitre 73) : 68,665 M€ dont 36,231 M€ pour l'Agglo (15,284 M€ pour le budget Déchets / 20,947 M€ pour le budget hors Déchets).**

Le tableau ci-dessous présente les éléments de fiscalité prévus au budget 2021.

Libellé	Propositions BP 2021	Total	AC versées aux communes	FPIC	Solde
TAXE D'HABITATION / TVA	11 214 290	15 652 786			15 652 786
TAXE FONCIERE FNB	104 064				
TAXE SUR LE FONCIER BATI	4 334 432				
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	15 186 387	37 422 088	31 453 773	980 000	4 988 315
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774				
CVAE	9 242 962				
TASCOM	2 254 651				
IFER	538 705				
FNGIR	9 196 609				
AUTRES IMPOTS OU ASSIMILES	-	306 128			306 128
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128				
Sous total - Chapitre 73 - hors TEOM	53 381 002	53 381 002	31 453 773	980 000	20 947 229
TEOM	15 284 286	15 284 286			15 284 286
TOTAL chapitre 73	68 665 288	68 665 288	31 453 773	980 000	36 231 515

Grand Chambéry prévoit de percevoir la somme de 68,665 M€ au titre des impôts/taxes en 2021 mais reversera aux communes membres un montant total de 31,454 M€ au titre des Attributions de Compensation et 0,980 M€ à l'Etat au titre du FPIC pour l'année 2021. Ainsi, la fiscalité réellement perçue par et pour Grand Chambéry s'élève à 36,231 M€ dont 15,284 M€ de TEOM qui sont affectés à la compétence « Déchets » et 11,214 M€ de TVA.

Les taux d'imposition 2021 proposés :

- ✓ **Maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 2.30%.** Un produit de 4,334 M€ est attendu en 2021.
- ✓ **Maintenir le taux de taxe sur les propriétés non Bâties à 3%,** pour 104 K€
- ✓ **Confirmer le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 27.70%** (151ème sur 226 communautés d'agglomération) sur le territoire de Grand Chambéry. Il est proposé de le maintenir au même niveau. Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'uniformisation progressive est en place sur les communes des Bauges. La durée d'harmonisation légale des taux est de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI. Le taux unique de 27,70% sera en vigueur en 2021. La collectivité fait le choix chaque année de capitaliser la réserve de taux ce qui sera encore le cas en 2021.
- ✓ **Maintenir le taux de TEOM à 8.28%.**
- ✓ **Le taux de taxe d'habitation est figé à 5.54% selon la réforme de suppression de la taxe** et reste payé par les contribuables les plus aisés en 2021 et 2022. La collectivité ne votera pas de taux en 2021, c'est l'Etat qui percevra le produit prélevé.

Commentaires :

- **Le produit de CVAE** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), sur lequel la collectivité ne peut pas agir directement, devrait être impacté à hauteur de **-8%** entre 2020 et 2021 tel que présenté dans le DOB 2021. Le produit attendu s'élève à 9,2 M€. Une baisse supplémentaire de **-8%** minimum est attendue entre 2021 et 2022 pour atteindre un produit estimé entre 8 M€ et 8,5 M€.
- **Le produit de TASCOM** (Taxe sur les Surfaces Commerciales) devrait s'élever à 2,3 M€ conformément à la reconduction du coefficient de 1,10 pour l'année 2021.
- **Le produit de TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) progresse car moins impacté par la crise. Le produit estimé s'élève à 15,284 M€.
- La somme forfaitaire de 1,002 M€ relative à la **péréquation entre Grand Lac et Grand Chambéry** pour Savoie Technolac et Hexapôle est prévue conformément à la convention en vigueur liant les deux communautés d'agglomération.
- **Le produit de Taxe d'Habitation est remplacé par une quote-part de TVA** et sera figé entre 2020 et 2021. Le produit attendu s'élève à 11,214 M€.
- **Le produit de CFE** est impacté par la crise économique et le mécanisme de revalorisation des grilles tarifaires issues de la Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (RVLLP). Le produit attendu s'élève à 15,186 M€ (**-5% en 2021** par rapport à 2020).

Le total de perte de fiscalité est estimé à -1,7 M€ en 2021 par rapport à 2020.

- **Les dotations de l'Etat (chapitre 74) : 19,029 M€.**

Depuis 2018, le Gouvernement communique régulièrement sur le principe que l'enveloppe de dotations versées aux collectivités ne diminue pas. Cependant, des variations à la hausse comme à la baisse sont constatées au sein de cette enveloppe. Cela explique que malgré les annonces, on constate une baisse continue des dotations perçues par la collectivité. (- 300 K€ en net en 2021 par rapport à 2020).

Ci-dessous le tableau détaillant les propositions budgétaires attendues pour 2021.

Libellé L.C.	Propositions BP 2021
DGF - DOTATION FORFAITAIRE	948 200
DGF - DOTATION DE COMPENSATION	12 181 094
DCRTP – COMPENSATION REFORME DE LA TP	4 754 311
COMPENSATION DES EXONERATIONS D'ETAT	1 145 745
TOTAL chapitre 74 – Dotations de l'Etat	19 029 350

Commentaires :

- Progression de la Dotation « Forfaitaire » à 0,948 M€.
- Poursuite de la baisse de la Dotation de « Compensation » dans les mêmes proportions que les années précédentes. Le résultat attendu pour 2021 s'élève à 12,181 M€, dans l'attente de la notification définitive du montant.
- En 2021, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) devrait s'établir à 4,754 M€.

Il est important de rappeler que cette dotation est versée depuis 2010 consécutivement à la mise en œuvre de la Réforme de la Taxe Professionnelle et qu'elle n'était pas, sur le principe, amenée à évoluer à la baisse.

- **Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (chapitre 70) : 14,968 M€ dont 2,102 M€ pour le budget Déchets et 12,866 M€ pour le budget hors Déchets.**

Nature	B.P.
70328 - AUTRES DROITS STATIONNEMENT/LOCATION	70 200,00
70388 – AUTRES REDEVANCES	99 000,00
70631 – PRODUITS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	903 000,00
7083 – LOCATIONS DIVERSES	500,00
7088 - AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	9 800,00
Total produits des services « classiques »	1 082 500,00
70872 – REMBOURSEMENT DE FRAIS - BUDGETS ANNEXES	1 225 000,00
70875 – REMBOURSEMENT DE FRAIS - COMMUNES MEMBRES	639 783,00
Total des facturations de services aux budgets annexes et communes	1 864 783,00
70841 – MISE A DISPO PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES	8 580 045,00
70845 – MISE A DISPO PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES	1 269 299,00
70848 – MISE A DISPO PERSONNEL A D'AUTRES ORGANISMES	69 500,00
Total des facturations de salaires aux budgets annexes et autres organismes	9 918 844,00
TOTAL du chapitre 70 – Budget Général hors déchets	12 866 127,00
70612 - REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	1 200 000,00
70688 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	535 000,00
7078 - AUTRES MARCHANDISES	348 000,00
70848 – MISE A DISPO PERSONNEL A D'AUTRES ORGANISMES	5 249,00
7088 - AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	13 700,00
TOTAL du chapitre 70 - Budget déchets	2 101 949,00
Total du chapitre 70 – Budget Général hors déchets et Budget déchets	14 968 076,00

Ils sont composés, pour l'essentiel, des **refacturations aux budgets annexes des dépenses prises en charge par le Budget Général** (rémunération des agents notamment, frais administratifs généraux, fluides, fonction support d'appui mutualisé). Sont retracées les participations des communes aux charges supportées par Grand Chambéry au titre des services communs pour 1,269 M€ en exercice plein sur 2021 pour les services communs de la communication et de la DSI notamment ainsi que les ADS.

→ il s'agit plutôt d'une atténuation de charges que d'une recette.

Sont également recensées dans ce tableau :

- Les recettes d'exploitation des **équipements collectifs** d'agglomération (0,903 M€, soit – 0,500 M€ par rapport à 2020) conformément aux grilles tarifaires votées par la collectivité. Cette estimation tient compte des impacts de la crise et accentue le déficit net d'exploitation des équipements, ce dernier étant pris en charge par le contribuable.
- La **redevance spéciale (RS) d'enlèvement** des ordures ménagères (1,200 M€).
- Le **produit des ventes de matériaux** qui connaît une baisse significative entre 2019 et 2021 compte tenu de l'évolution des cours des matières premières,

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 1,276 M€**

Les autres produits de gestion courante comprennent principalement les **revenus et charges des immeubles restant gérés par la communauté d'agglomération**, les autres ayant été transférés à Chambéry-Grand Lac Economie.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013) : 25 000€**

Il s'agit des remboursements liés à la gestion du personnel. La prévision s'élève à 25 K€.

- **Les subventions et participations (chapitre 74) hors dotations de l'Etat : 2,256 M€ dont 1,422 M€ pour le budget Déchets.**

Il s'agit des diverses subventions de fonctionnement reçues et notamment les subventions éco emballage et éco-folio pour la compétence « Déchets » qui représentent 56% de l'enveloppe.

Les autres subventions relèvent :

- du FSE européen pour la compétence Emploi Insertion,
- de dispositifs portés par la Caisse des Dépôts, l'ANRU, Cristal Habitat et la Ville de Chambéry en matière de politique de la ville,
- de la DGF permanents syndicats comptabilisée sur la compétence équipements collectifs, vu l'affectation des agents relevant de ce financement,
- d'une participation de Grand Lac dans le cadre du transfert de l'OT de Savoie Grand Revard à Grand Chambéry Alpes Tourisme, la subvention transitant par les comptes de Grand Chambéry avant d'être reversée à GCAT.
- d'un financement de postes pour la compétence Agriculture et Espaces Naturels et notamment la Charte Forestière (Aides Département de la Savoie et FEADER).

Compétences	B.P.
APEN - AGRICULTURE ET ESPACES NATURELS	31 920,00
APPUI – SERVICES D'APPUI	32 000,00
DEVDU - DEVELOPPEMENT DURABLE	28 100,00
ECA - EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO (DGD incluse)	63 458,00
EGDV - EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	81 700,00
EMPIN - EMPLOI / INSERTION	207 529,00
ESH - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	182 025,00
ESS – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	51 965,00
PVIL - POLITIQUE DE LA VILLE	85 873,00
TOURI – TOURISME	58 500,00
URBA – URBANISME	11 000,00
Total du chapitre 74 (hors dotations Etat) Général hors déchets	834 070,00
DEC - COLLECTE TRAITEMENT DECHETS	1 422 000,00
Total du chapitre 74 (hors dotations Etat) hors déchets + déchets	2 256 070,00

4.2. Les dépenses réelles de fonctionnement cumulées

Un préalable, une maîtrise des notions de charges variables et de charges fixes.

Ci-dessous, les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2021 :

Catégorie	Chapitres comptables	budget 2021
Charges variables sur lesquels la collectivité peut agir seule (14%)	011 – Charges générales propres au budget hors Déchets ou budgets Annexes (11%)	8 692 011
	65 – Autres charges (3%) hors Déchets Subventions aux associations/privés Subventions aux acteurs publics (hors OT) Autres charges courantes Frais de fonctionnement des élus (chap. 656)	2 246 802 1 432 412 131 500 667 890 15 000
Charges variables mais réglementées (13%)	012 – Charges de personnel (13%) propres au budget Général hors Déchets ou Annexes ou services mutualisés	10 308 067
SOUS TOTAL CHARGES VARIABLES HORS DECHETS (27%)		21 246 880
Charges variables mais nécessitant négociation (2%)	65 – Autres charges – Subvention à l'Office du Tourisme (2%)	1 722 428
Charges fixes statutaires et contractuelles (13%)	65 – Autres charges (contributions et autres dépenses obligatoires) – (13%)	10 118 522
Charges imposées à la collectivité par la réglementation (5%)	66 – Intérêts des emprunts (3%)	2 722 398
	67 – Charges exceptionnelles (1%)	113 500
	68 - Provisions (0%)	0
	014 – Atténuation de produits (1%) FPIC – Autres prélèvements	980 000
Enveloppe versée aux communes (40%)	014 - AC versées aux communes (40%)	31 453 773
SOUS TOTAL CHARGES CONTRACTUELLES OU FIXES (60%)		47 110 621
Refacturation aux budgets annexes (13%)	012 – Refacturation du personnel Annexes	9 918 844
	012 – Refacturation personnel mutualisé	
SOUS TOTAL « FLUX CROISES ENTRE BUDGETS » (13%)		9 918 844
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL HORS DECHETS (100%)		78 276 345

Charges fléchées Déchets	011 – Charges générales (38%) dont frais de structure affectée à la compétence Déchets	6 216 533
	011 – Charges Savoie Déchets (32%)	5 145 429
	012 – Charges de personnel (29%)	4 450 109
	65 – Autres charges dont subventions	65 000
	66 – Charges financières	81 737
	67 – Charges exceptionnelles	6 000
Refacturation	012 – Refacturation personnel mutualisé	5 249
TOTAL BUDGET « DECHETS » (100%)		15 970 057
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT VOTEES		94 246 402

La collectivité est totalement autonome sur **14 %** de son budget de fonctionnement. 86% du budget est donc liée à des accords, statuts, négociations, engagements financiers contractuels, ou partenariats avec d'autres collectivités.

Ainsi, lorsque la collectivité s'engage à « maîtriser » ses dépenses, l'enveloppe globale sur laquelle elle peut agir seule directement et rapidement ne s'élève pas à 94,246 M€ ni 78,276 M€ mais **10,939 M€** (8,692 M€ + 2,247 M€).

Cet élément mérite d'être souligné dans la mesure où une assiette « restreinte » complexifie l'exercice.

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 20,053 M€ dont 11,362 M€ pour le budget Déchets et 8,692 M€ pour le budget hors Déchets**

Service	B.P.
TOURI – TOURISME	123 175,00
TRA – MOBILITES-PEM	246 480,00
GCE - COURS D'EAU HORS FLUX CROISES DE FACTURATION AVEC CISALB	260 000,00
APPUI - SERVICES D'APPUI (FINANCES-MOYENS GENERAUX-RH-COMMUNICATION-BATIMENTS-DGS-CABINET)	1 433 230,00
SDE - EAUX PLUVIALES SELON SCHEMA 2019 (AVANT CLECT 2021)	770 000,00
DSI - SYSTEMES D'INFORMATION	809 155,00
VOI - VOIRIES ET INFRASTRUCTURES	1 549 000,00
ECA - EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	1 669 377,00
URB – URBANISME ET DEVELOPPEMENT LOCAL	1 831 594,00
Total du chapitre 011 – hors déchets	8 692 011,00
DEC – DECHETS	11 361 962,00
Total du chapitre 011 – hors déchets + déchets	20 053 973,00

Commentaires :

- Plus de 50% de l'enveloppe budgétaire est affectée à la direction des déchets. La compétence « Déchets » relève également de charges générales dont la direction des déchets n'est pas « gestionnaire » de crédits. (cf. l'équilibre du financement de la compétence et du produit de la TEOM).
- Les directions de l'urbanisme, des équipements collectifs et des voiries disposent de budgets de fonctionnement assez proches.

→ Ces 4 directions représentent 80% des crédits budgétaires alloués aux charges générales. Le solde (20%) est partagé entre toutes les autres directions.

Détail du chapitre 011 portant sur les déchets : 11,362 M€

Objet	B.P.
CDSYN - SAVOIE DECHETS – INCINERATION	5 145 429,00
COLL – COLLECTE	2 081 156,00
COMPO - PLATEFORME DECHETS VERTS	470 600,00
DECH – DECHETTERIES	2 471 722,00
RESSO – RESSOURCES	508 865,00
GENERAUX - FRAIS DE STRUCTURE AFFECTES AUX DECHETS	684 190,00
Total	11 361 962,00

Commentaires

45% des charges générales du budget Déchets sont affectées à Savoie Déchets pour l'incinération des déchets collectés. **Le syndicat et la communauté d'agglomération sont donc étroitement liés budgétairement ce qui renforce la nécessité d'une action concertée car une orientation tarifaire, réglementaire ou politique du syndicat impactera fortement le budget de la direction des déchets, et par voie de conséquence, le taux de TEOM de Grand Chambéry qui le finance.**

Détail du chapitre 011 portant sur les grands équipements : 1,669 M€

Objet	B.P.
AEROD – AERODROME	30 744,00
AUEQP - AUTRES EQUIPEMENTS	4 300,00
FRGEN - FRAIS GENERAUX	127 300,00
PATI – PATINOIRE	358 125,00
PEX - PARC DES EXPOSITIONS	5 000,00
PHARE - EQUIP. PLURIFONCTION. LE PHARE	149 000,00
PISCI - PISCINE BUISSON ROND	320 948,00
STNAU – PISCINE AQUALUDIQUE DU STADE	673 960,00
Total	1 669 377,00

Commentaires

Le budget de la direction des grands équipements collectifs d'agglomération est principalement réparti entre 3 infrastructures :

- Patinoire qui représente 21% du budget total.
- Piscine de Buisson Rond qui représente 19% du budget total, à noter que ce budget est prévu pour une réouverture fin août 2021, il s'agit donc d'un budget amené à progresser en 2022 par rapport à 2021 lorsque l'équipement fonctionnera en année pleine.
- Piscine aqualudique du Stade qui représente 40% du budget total, le budget est prévu pour un fonctionnement quasi normal de l'équipement.

Détail du chapitre 011 portant sur l'urbanisme et le développement local : 1,832 M€

Objet	B.P.
DEVDU – DEVELOPPEMENT	112 823,00
EGDV - EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	493 824,00
EMPIN - EMPLOI / INSERTION	391 320,00
ESH - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	302 614,00
FONCI – FONCIER	141 850,00
PVIL - POLITIQUE DE LA VILLE	165 360,00
AUT - AUTRES ACTIONS (ESS-ADS-APPUI-PLUI...)	223 803,00
Total	1 831 594,00

Commentaires

Le budget de la direction de l'urbanisme et du développement local prévoit le pilotage de plusieurs dispositifs majeurs pour la qualité de vie sur le territoire communautaire que sont les actions de développement durable, les équipements affectés aux gens du voyage dans le cadre de la réglementation, les actions en faveur de l'insertion et de l'emploi, la veille en matière foncière et un soutien confirmé aux dispositifs portant sur la politique de la ville, l'économie sociale et solidaire notamment.

Détail du chapitre 011 portant sur les voiries d'intérêt communautaire : 1,549 M€

Objet	B.P.
APPUI - SERVICES D'APPUI	205 000,00
VOI – VOIRIES CONVENTIONS VIC + FRAIS ANNEXES	1 344 000,00
Total	1 549 000,00

Commentaires

Le budget est très encadré car 1,344 M€ s'inscrivent dans un cadre conventionné avec les communes au titre des voiries d'intérêt communautaire. Le solde porte sur l'entretien des espaces verts d'infrastructures relevant de la communauté d'agglomération.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 24,682 M€ dont 4,450 M€ pour le budget Déchets et 10,308 M€ pour le budget hors Déchets.**

Pour rappel, le Budget Général comptabilise la totalité des dépenses de personnel et opère une refacturation des parts correspondantes aux budgets annexes et aux collectivités partenaires dans le cadre d'un service mutualisé ou bénéficiaires de services.

Objet	B.P.
Budget total 2021	24 682 269,00
Dont Budgets Annexes Eau, Assainissement, Transport, OM Bauges	8 580 045,00
Dont Mutualisations	1 269 299,00
Dont refacturations diverses	74 749,00
Reste à charge du Budget Général	14 758 176,00
Dont Reste à charge Budget Déchets	4 450 109,00
Dont Reste à charge Budget Général hors Déchets	10 308 067,00

48% de la masse salariale « Reste à charge sur le Budget Général hors Déchets » porte sur 2 directions : Grands équipements collectifs et Urbanisme et Développement local.

- **Les atténuations de produits (Chapitre 014) : 32,434 M€**

Ce chapitre comptable retrace 2 éléments pour un montant total de 32,434 M€ :

- ➔ **FPIC (Fonds de péréquation)** pour un montant de 0,980 M€,
- ➔ **Les Attributions de compensation** pour un montant de 31,454 M€ conformément à la délibération définitive prise en décembre 2020.

- **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 14,138 M€ et les frais de fonctionnement d'élus (Chapitre 656) : 15 000€**

Le chapitre 65 est principalement composé :

- Des **participations obligatoires**, (SDIS, Savoie Déchets, SMAC, CGLE...)
- Des **subventions** et concours versés aux associations,
- Des **indemnités, frais de mission** et formation des élus,

L'enveloppe de subvention à destination des associations et acteurs de droit privé (compte 6574) s'élève à 1 482 412€. Elle est stabilisée par rapport à 2020.

Objet	B.P.
AAPT - ACTION ANIM. PROMO. TERRITOIRE	299 620,00
AMI - AMICALE DU PERSONNEL	27 413,00
CDSYN – AUTRES ACTEURS LOCAUX	127 000,00
DDSU - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – PREVENTION	248 000,00
GRDEQUIP – SOUTIENS GRANDS EQUIPEMENTS A AFFECTER	80 000,00
MURB – URBANISME ET DEVELOPPEMENT LOCAL A AFFECTER	450 379,00
SOUTS - SOUTIEN AUX STRUCTURES – JEUNESSE	200 000,00
Total Général hors Déchets	1 432 412,00
COLL – COLLECTE ET RESSOURCES DES DECHETS	15 000,00
RESSOU – RESSOURCES 1% DECHETS	35 000,00
Total Budget Déchets	50 000,00
Total Général hors Déchets + Budget Déchets	1 482 412,00

→ Sont notamment intégrées dans cette enveloppe les subventions aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération, les subventions aux acteurs de prévention et en faveur de la jeunesse.

→ Au stade du vote du budget primitif 2021, la direction du développement local et de l'urbanisme dispose d'une enveloppe dont l'affectation détaillée n'est pas encore intégralement opérée comme c'est le cas chaque année.

La présentation détaillée des sommes versées en 2020 sera effectuée lors de la présentation du compte administratif.

L'enveloppe de subvention à destination des acteurs publics (comptes 6573...) s'élève à 1 868 928€ dont une grande partie est affectée à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Objet	B.P.
DDSU - DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – PREVENTION	33 500,00
EPINE - RESIDENCE SOCIALE DES EPINETTES	90 000,00
OTCHY - OFFICE DU TOURISME GCAT	1 722 428,00
TEPOS - TERRITOIRE ENERGIE POSITIVE	8 000,00
Total Général hors Déchets	1 853 928,00
RESSO – RESSOURCES DECHETS	15 000,00
Total Budget Déchets	15 000,00
Total Général hors Déchets + Budget Déchets	1 868 928,00

Commentaires :

L'enveloppe prévue pour le développement social urbain est principalement allouée aux communes de Cognin, Barby et La Motte Servolex pour le financement de postes de correspondants de nuit.

La somme de 90 000€ prévue pour le financement de la résidence sociale des Epinettes s'inscrit dans les principes délibérés par la collectivité pour le soutien à cet équipement.

La subvention versée à GCAT pourra être abondée d'une enveloppe complémentaire de 88 K€ dans le cadre du budget supplémentaire proposé au vote en mai 2021. Le budget 2021 de GCAT sera proposé au vote en tenant compte de ce complément.

L'enveloppe des contributions obligatoires ou contractuelles représente une part importante du chapitre comptable 65 pour un montant de 10 118 522€.

Objet	B.P.
AM - SMSB – AILLONS-MARGERIAZ	107 565,00
SGR - SMSB - FECLAZ-REVARD	427 735,00
CISAL – CISALB	407 570,00
MSAVO - METROPOLE SAVOIE	249 373,00
SISAR – SISARC	593,00
SMIAC – SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT DU CHERAN	59 803,00
SYPAR – CGLE	1 687 500,00
AIR - AGENCE AIR RHONE ALPES	24 000,00
PEP - CONTRIBUTION SAVOIE EXPO (compte 65888)	988 000,00
SMAC – ABATTOIR DE CHAMBERY	133 400,00
SDIS 73 – SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE	5 536 816,00
POLE – POLE METROPOLITAIN ANNECY-CHAMBERY	8 012,00
AUT - AUTRES CONTRIBUTIONS	488 155,00
Total des contributions	10 118 522,00

Commentaires :

Le SDIS 73 présente un enjeu budgétaire très fort pour Grand Chambéry car la contribution annuelle représente 55% du budget total alloué aux contributions à des partenaires institutionnels. Le contrôle sur cet organisme est très limité et il convient d'agir en concertation avec le département de la Savoie, principal financeur de ce partenaire.

Le Syndicat des Abattoirs de Chambéry présente également un enjeu important dans la mesure il fait face à un important plan d'investissement sur la période 2021/2026. Cette nécessité rencontre l'opportunité du plan de relance décidé par l'Etat qui prévoit une enveloppe de financement pour la rénovation des abattoirs afin de permettre une meilleure prise en compte du bien-être animal et d'améliorer les conditions de travail du personnel exerçant dans ces équipements selon des processus et des matériels remis à niveau.

L'évolution future de la contribution annuelle de 133 400€ sera donc dépendante du niveau de subventions reçues. Il est important de rappeler qu'excepté le SDIS 73 et le CISALB, compte tenu de leurs objets et selon les règles en vigueur, Grand Chambéry ne peut pas verser de fonds de concours ou de subvention d'investissement à un syndicat dont elle est membre.

Les autres enveloppes budgétaires relèvent principalement de la rémunération des élus ainsi des régularisations de créances admises en non-valeur.

Objet	B.P.
651 - REDEV CONCESS BREVETS LICENCES	12 500,00
6531 – INDEMNITES ELUS	423 000,00
6533 - COTISATION RETRAITE ELUS	37 300,00
6534 - COTISATION SS PART PATRONALE	105 050,00
6535 – FORMATIONS ELUS	15 000,00
65372 – COTISATIONS	1 100,00
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	50 000,00
65882- AIDES SECOURS URGENCES	10 000,00
65888 – AUTRES CHARGES DIVERSES	13 940,00
Total	667 890,00

L'enveloppe portant sur les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656) s'élève à 15 000€ au stade du budget primitif 2021.

Il s'agit d'une enveloppe réglementaire qui sera amenée à évoluer selon les orientations des élus selon les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante.

- **Les frais financiers (chapitre 66) : 2,804 M€ dont 81 737€ pour le budget Déchets et 2,722 M€ pour le budget hors Déchets**

L'enveloppe prévue au titre des intérêts des emprunts s'élève à 2,804 M€ dont 81 737€ pour la compétence Déchets. Les actions de maintien des taux directeurs à de très bas niveaux engagées par la Banque Centrale permettent de disposer d'une assez bonne visibilité sur cette enveloppe budgétaire. Il est important de rappeler le taux moyen de Grand Chambéry (1,7%), très inférieur à la moyenne des autres collectivités (2%). Le travail d'optimisation et de vigilance par le service est donc déjà bien avancé. Aucun emprunt risqué ne compose l'encours de la collectivité.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 113 500€**

Une enveloppe de 113 500 € est prévue comme chaque année au budget primitif et permet, par exemple, de comptabiliser des régularisations de titres sur exercices antérieurs.

- **Les dépenses et recettes d'ordre (chapitres 023 et 021, chapitres 042 et 040, chapitre 041) : 13,532 M€ en dépenses et 1,400 M€ en recettes, soit un coût net de 12,132 M€.**

Les dépenses et recettes d'ordre sont des opérations qui doivent toujours s'équilibrer en dépenses et en recettes. Elles peuvent être comptabilisées entre deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) ou à l'intérieur d'une même section (fonctionnement ou investissement).

La dotation aux amortissements est une opération d'ordre comptabilisée en dépense de fonctionnement (chapitre 042) et en recette d'investissement (chapitre 040) pour un montant budgété de 7,610 M€. Ce montant est conforme au plan d'amortissement des investissements réalisés par la collectivité dans le cadre de la PPI votée par le Conseil.

L'amortissement des subventions reçues est une opération comptabilisée en dépense d'investissement (chapitre 040) et en recette de fonctionnement (chapitre 042). Son montant prévisionnel est de 1,4 M€, vu le plan d'amortissement des subventions reçues par la collectivité pour financer les équipements amortissables dans le cadre de la PPI.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement complémentaire) est une opération d'ordre en dépense de fonctionnement (chapitre 023) et en recette d'investissement (chapitre 021). Son montant total est de 5,922 M€ et réparti entre le budget Général hors Déchets (4,3 M€) et le budget Déchets (1,6 M€). Cette somme ne fera pas l'objet d'un mandat et d'un titre, il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire.

Le montant de ces enveloppes dépend ainsi :

- du niveau et de la nature des investissements qui doivent faire l'objet d'un amortissement comptable. La dotation annuelle résulte donc du profil d'amortissement des travaux.
- du montant du remboursement en capital des emprunts (12,118 M€ en cumulé Déchets + hors Déchets), ce dernier devant dans un souci de bonne gestion être couvert à minima par l'addition de la dotation aux amortissements (042) et du virement complémentaire à la section d'investissement (023).
→ Dans l'idéal, ce cumul devrait être supérieure à la dépense de remboursement en capital des emprunts à hauteur de +2 M€ pour permettre un autofinancement des investissements.

Il s'agit donc d'enveloppes budgétaires présentant un fort enjeu de pilotage comptable, réglementaire et financier contribuant à l'équilibre du budget selon les principes en vigueur.

5. L'équilibre du Budget Primitif 2021

La section de fonctionnement telle que votée au budget primitif 2021 est la suivante

BUDGET GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 053 973,00	002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	24 682 269,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 433 773,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 968 076,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		73 - IMPOTS ET TAXES	68 665 288,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 137 752,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	21 285 420,00
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	15 000,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1 276 398,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 804 135,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	50 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 500,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	108 000,00
Sous total dépenses réelles	94 246 402,00	Sous total recettes réelles	106 378 182,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 921 780,00		
042 - OPER D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 610 000,00	042 - OPER D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 400 000,00
Sous total dépenses d'ordre	13 531 780,00	Sous total recettes d'ordre	1 400 000,00
Total	107 778 182,00	Total	107 778 182,00

La section d'investissement (l'équilibre n'est pas voté par le Conseil sous cette forme (format de vote pages 13/14 du rapport), il s'agit de présenter les 2 sections à l'identique.

BUDGET GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE		001 - SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 447 000,28	024 - PRODUITS DES CESSIONS	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 117 190,00	10 - DOTATIONS, FOND DIVERS	2 986 312,00
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	6 458 133,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 713 303,71
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 506 246,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 862 367,91
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	16 959 636,36	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 436 603,00
26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES		26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES	
27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	-	27 - AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	483 334,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 380 123,36	45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 254 628,38
Sous total dépenses réelles	49 868 329,00	Sous total recettes réelles	37 736 549,00
040 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 400 000,00	040 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 610 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 921 780,00
Sous total dépenses d'ordre	1 400 000,00	Sous total recettes d'ordre	13 531 780,00
Total	51 268 329,00	Total	51 268 329,00

Focus sur l'appréciation de l'équilibre du budget Déchets conformément à la réglementation au stade du Budget Primitif 2021 :

Dépenses réelles de fonctionnement – BP 2021 : 15,970 M€

Recettes réelles de fonctionnement – BP 2021 : 18,808 M€

- Solde fonctionnement : + 2,838 M€ constituant un autofinancement des investissements et du remboursement en capital des emprunts.

Dépenses réelles d'investissement : 5,373 M€.

Recettes réelles d'investissement : 2,535 M€

- Solde Investissement : - 2,838 M€

Solde final du budget Déchets au stade du BP 2021 : 0€

Le budget Déchets 2021 est voté conforme et le taux de TEOM 2021 de 8,28% est nécessaire pour financer le budget Déchets conformément aux règles en vigueur.

- **Les épargnes et la capacité de désendettement du Budget Général hors Déchets**

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	87,570 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	78,276 M€
Solde – Epargne Brute	+9,294 M€
Remboursement en capital des emprunts	11,600 M€
Solde – Epargne Nette	-2,306 M€

Le montant du remboursement en capital de la dette « propre » s'élève à 157,960 M€ car il faut exclure du calcul du ratio la part budgétée pour le remboursement des emprunts portés par Grand Chambéry mais refacturés à CGLE pour la somme de 3,343 M€.

Objet	B.P.
Encours de dette au 01/01/2021	161,303 M€
Encours de dette au 01/01/2021 hors CGLE à retenir	157,960 M€
Solde – Epargne Brute	9,294 M€
Capacité de désendettement à retenir	17,00 ans
<i>Encours des Portages pour des communes au 01/01/2021</i>	<i>7,742 M€</i>
Encours de dette sans portages	150,218 M€
Capacité de désendettement sans portages	16,16 ans

Le DOB 2021 voté le 17 décembre 2020 faisait apparaître un encours projeté de 159,447 M€. Une correction ultérieure a été apportée avec les services du Trésor Public dans le cadre de la clôture 2020 et de la validation du transfert comptable de l'actif et du passif de la gendarmerie du Châtelard à la commune de Le Châtelard. L'ensemble de ces opérations se traduit par une réduction de l'encours d'un montant de 1,5 M€ correspondant à l'emprunt ayant servi à financer cet équipement. L'encours de dette du budget Général hors Déchets est donc ramené à 157,9 M€. **Cette correction ne remet pas en cause la trajectoire du DOB car elle ne porte que sur 1% de l'encours total.**

La capacité de désendettement du Budget Général hors Déchets dépasse le seuil fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 qui retient le ratio de 12 ans comme limite maximale à ne pas dépasser. **Une indulgence sera sans doute tolérée pour 2021 au regard de la crise traversée mais elle ne pourra pas être pérenne et il devra être envisagé une trajectoire corrective.**

- **Les épargnes et la capacité de désendettement du Budget Déchets**

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	18,808 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	15,970 M€
Solde – Epargne Brute	+2,838 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,518 M€
Solde – Epargne Nette	+2,320 M€

Objet	B.P.
Encours de dette au 01/01/2021	5,699 M€
Solde – Epargne Brute	2,838 M€
Capacité de désendettement à retenir	2,00 ans

La capacité de désendettement du Budget Déchets est conforme à la prospective financière et très en deçà des ratios plafonds. Une optimisation entre les taux de fiscalité pourra être envisagée en 2022 et fera l'objet d'une concertation préalable.

- **Les épargnes et la capacité de désendettement du Budget Général cumulé « hors Déchets + Déchets »**

Les budgets Général hors Déchets et Déchets sont votés dans un seul et même document budgétaire. Il est donc nécessaire de procéder à un calcul indicatif de ratios consolidés pour permettre d'apprécier les grands équilibres du budget Général.

Ce calcul permet **également d'apporter un éclairage sur les sources de financement dans le cadre de la réflexion proposée au DOB 2021 consistant à ajuster en 2022 les taux de Foncier Bâti et de TEOM en fonction des orientations qui seront définies par les élus en 2021** dans le cadre de la concertation voulue pour la définition d'un projet de mandat 2022/2026.

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	106,378 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	94,246 M€
Solde – Epargne Brute	+12,132 M€
Remboursement en capital des emprunts	12,118 M€
Solde – Epargne Nette	+0,014 M€

Le montant du remboursement en capital de la dette « propre » s'élève à 12,118 M€ car il faut exclure du calcul du ratio la part budgétée pour le remboursement des emprunts portés par Grand Chambéry mais refacturés à CGLE pour la somme de 329 K€.

Objet	B.P.
Encours de dette au 01/01/2021	167,002 M€
Encours de dette au 01/01/2021 hors CGLE	163,659 M€
Solde – Epargne Brute	12,132 M€
Capacité de désendettement cumulée indicative	13,49 ans
<i>Encours des Portages pour des communes au 01/01/2021</i>	<i>7,742 M€</i>
Encours de dette sans portages	155,917 M€
Capacité de désendettement sans portages	12,85 ans

La capacité de désendettement du Budget Général cumulé hors Déchets + Déchets dépasse la règle fixée par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018/2022 qui retient le ratio de 12 ans comme limite maximale à ne pas dépasser. **Une indulgence sera sans doute tolérée pour 2021 au regard de la crise traversée mais elle ne pourra pas être pérenne et il devra être envisagé une trajectoire corrective.**

La collectivité porte pour le compte de deux communes une enveloppe totale de 7,742 M€ ce qui impacte le ratio de désendettement à hauteur de 0,6 ans. Sans ces portages, le ratio de désendettement s'élèverait à 12,85 ans.

Budget Annexe Transport (Exprimé en HT)

1. Présentation de la section de fonctionnement

1.1. Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Jusqu'en 2018, le risque était porté par la communauté d'agglomération dans le cadre d'une régie intéressée qui impliquait de retracer le détail des lignes comptables liées à l'exploitation dans le budget annexe. Le contrat de DSP entré en vigueur en 2019, avec un risque plus important supporté par le délégataire Kéolis, implique un mécanisme de comptabilisation différent. Cette précision est nécessaire pour toute personne qui souhaiterait opérer des comparaisons pluriannuelles. Le « forfait » de charges versé est inscrit en totalité au chapitre 65. Le tableau ci-contre détaille les différents postes de dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	B.P.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 479 990,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	579 252,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 388 647,00
66 - CHARGES FINANCIERES	80 000,00
Sous total dépenses réelles	27 607 889,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 000,00
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 347 279,00
Sous total dépenses d'ordre	2 372 279,00
Total	29 980 168,00

Commentaires :

- Le forfait de « charges » versé au délégataire est comptabilisé au chapitre 65 pour un montant de 24,233 M€.
- La somme de 579 252€ enregistrée au chapitre 012 charges de personnel, comme chaque année, correspond aux dépenses de personnel (hors DSP) dont les missions relèvent de ce budget.
- L'ensemble des prestations confiées dans le cadre d'un marché public à la SPL Agence Ecomobilité est inscrit au chapitre 011 pour un montant de 946 200 €.
- Le coût de l'entretien et du balayage des aménagements cyclables est stabilisé à 126 000€ et inscrit au chapitre 011.
- Le loyer annuel de l'espace de vente multimodal est inscrit au budget à hauteur de 120 000€.
- Un crédit complémentaire de 250 000€ est inscrit au chapitre 011 afin de permettre le financement d'une étude sur les déplacements des ménages.
- Une enveloppe de 160 000€ est prévue pour le financement des transports scolaires dans les bauges.

1.2. Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	B.P.
70 - PRODUITS DES SERVICES	5 630 511,00
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	22 000 000,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 641 140,00
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	50 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	633 517,00
Sous total recettes réelles	29 955 168,00
042 – OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 000,00
Sous total recettes d'ordre	25 000,00
Total	29 980 168,00

Commentaires :

- Les recettes tarifaires prévisionnelles pour l'année 2021 s'élèvent à 5 597 511€ (DSP) et 33 000€ (TS Bauges) et correspondent à l'engagement contractuel pris par le délégataire dans le cadre de la DSP sans modification de la politique tarifaire. Au stade du vote du budget primitif, il est proposé d'inscrire les recettes initialement prévues dans le contrat de DSP et cela malgré la crise. **Toute correction interviendra après la signature d'un éventuel avenant et elle sera traitée lors du vote des Budgets Supplémentaires en mai 2021.**
- Le produit prévisionnel de Versement Mobilité en 2021 est estimé à 22 M€. Il correspond au produit perçu en 2020. A noter une forte incertitude sur cette ressource dans la mesure où l'année 2021 devrait être marquée par la fin des dispositifs de soutiens aux acteurs privés risquant d'impacter plus fortement (chômage) l'emploi salarié privé sur le territoire communautaire.
- Les autres produits relèvent de la DGD et restent stables à 1 641 140 € et se décomposent de la manière suivante :
 - o 782 000€ au titre de la DGD pour le financement des Transports Urbains.
 - o 859 140€ au titre de la DGD pour le financement des Transports Scolaires.
- La somme de 50 000€ prévue au chapitre 75 permet de comptabiliser la redevance payée par le délégataire Kéolis à Grand Chambéry.
- Une enveloppe de 633 517€ est prévue au chapitre 77 « produits exceptionnels » au stade du budget primitif 2021 afin de permettre l'équilibre de la section de fonctionnement dans l'attente de la reprise des résultats antérieurs car l'activation de la réserve sera nécessaire pour financer le budget 2021. Une régularisation de cette inscription budgétaire interviendra lors du vote des budgets supplémentaires en mai 2021.

Présentation consolidée du Budget Annexe Transport en dépenses et en recettes :

BUDGET ANNEXE - TRANSPORT - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 479 990,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	579 252,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	5 630 511,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	22 000 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 388 647,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 641 140,00
66 - CHARGES FINANCIERES	80 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	50 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	633 517,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS			
Sous total dépenses réelles	27 607 889,00	Sous total recettes réelles	29 955 168,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 000,00		
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 347 279,00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 000,00
Sous total dépenses d'ordre	2 372 279,00	Sous total recettes d'ordre	25 000,00
Total	29 980 168,00	Total	29 980 168,00

2. Présentation de la section d'investissement

BUDGET ANNEXE - TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE		001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	
16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	380 000,00	13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	12 500,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000,00	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	122 058,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 896 837,00	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23 - TRAVAUX EN COURS	185 000,00		
Sous total dépenses réelles	2 481 837,00	Sous total recettes réelles	134 558,00
040 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 000,00	040 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 347 279,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 000,00
Sous total dépenses d'ordre	25 000,00	Sous total recettes d'ordre	2 372 279,00
Total	2 506 837,00	Total	2 506 837,00

La section d'investissement du Budget Annexe Transport retrace comptablement les engagements pris au titre de la DSP signée avec Kéolis ainsi que les investissements portés directement par la communauté d'agglomération au chapitres 20,21 et 23 tels que retracés ci-après pour un montant total de 2 101 837€ :

Programme 204023 - Aménagements du réseau de bus : 363 836 €.

- 275 000€ pour la mise en accessibilité des quais bus,
- 88 836€ pour la reprise de ralentisseurs et autres aménagements ponctuels,

Programme 204020 - Aménagements cyclables : 916 667€. Le programme détaillé est en cours de définition.

Programme 204019 - Entretien / renouvellement du parc de vélos : 125 000€. (2 Vélobulles + 60 Vélos Assistance Electrique + 30 vélos et des accessoires).

Programme 204029 - Territoire mobile : 208 334€.

- Extension de l'expérimentation du covoiturage : 125 000€.
- Travaux sur des points d'arrêts spécifiques (Halles/Cassine) : 83 334€

Les dépenses relatives à Centre Nord et à l'Avenue des Duucs/Place de la Libération sont prises en charge exclusivement par le Budget Général. Il s'agit d'une contribution du budget Général au budget annexe en faveur de la mobilité et s'inscrivant dans une logique d'aménagement globale avec des enjeux dépassant le seul cadre de la « mobilité ». Cela représente un volume budgétaire de 1,526 M€ en 2021.

Autre programme d'investissement : 488 000€.

- Logiciels SAE, billettique, ... : 35 000€.
- Travaux sur le patrimoine de la collectivité : 85 000€.
- Entretien/déplacement mobiliers (abris, poteaux, ...) : 185 500€.
- Sécurisation des points d'arrêts scolaires : 100 000€.
- Matériel : 82 500€.

Chapitre 16 : Une enveloppe de 380 000€ est prévue en dépenses pour le financement du capital des emprunts.

La somme de 2,347 M€ comptabilisée au chapitre 040 en recettes d'investissement correspond à la dotation aux amortissements.

- **La capacité de désendettement du Budget Annexe Transport**

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	29,955 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	27,608 M€
Solde – Epargne Brute	2,347 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,380 M€
Solde – Epargne Nette	1,967 M€

Objet	B.P.
Encours de dette au 01/01/2021	6,458 M€
Solde – Epargne Brute	2,347 M€
Capacité de désendettement	2,75 ans

- **Cas particulier de la dotation aux amortissements du Budget Annexe Transport**

A la lecture du ratio de capacité de désendettement de ce budget ci-dessus, il peut être considéré comme étant en excellente santé financière. Dans le même temps, ce budget annexe doit assurer le financement de la dotation aux amortissements (dépense obligatoire) à inscrire au budget et qui doit être couverte par le montant de l'Epargne Brute à minima. Ainsi, l'analyse ci-dessous doit également être opérée pour mesurer l'équilibre du budget.

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	29,955 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	27,608 M€
Solde – Epargne Brute	2,347 M€
Dotations aux amortissements	2,347 M€
Solde final	0,000 M€

La politique tarifaire (usagers) et contributive (employeurs privés et publics via le Versement Transport) du Budget Annexe Transport est donc équilibrée au plus juste afin de respecter la réglementation en matière de couverture de l'enveloppe budgétaire de dotation aux amortissements.

La grille d'analyse des ratios de ce budget doit donc être double, la capacité de désendettement ne suffit pas pour apprécier l'équilibre du budget.

Régies de l'eau potable et de l'assainissement (Exprimées en HT)

1. Présentation de la section de fonctionnement

Les régies de l'eau et de l'assainissement sont soumises au principe de l'autonomie financière. Elles ne disposent pas de la personnalité morale mais, conformément à la réglementation, d'une autonomie vis-à-vis du Budget Général.

Chacune des régies dispose **d'un budget distinct** mais plus encore, le Budget Général ne peut intervenir pour équilibrer le service que par voie d'exception et conformément aux situations prévues par le Code général des collectivités territoriales (L2224-2).

Dès lors, le **financement de l'exploitation du service par des recettes issues de l'activité ne constitue pas une option mais une obligation.** Pour la Régie de l'eau, la principale recette est issue de la **vente d'eau et du produit des abonnements.** En ce qui concerne l'assainissement, c'est la **redevance payée par les usagers qui finance le service pour l'essentiel.**

Pour chacune des régies, il existe une opportunité de financement que la collectivité se doit de saisir dans le cadre de l'appel à projets « Rebond » de l'Agence de l'Eau entre 2021 et 2023 afin d'optimiser les subventions pour financer les projets d'investissement. Cette opportunité nécessite le recours à du personnel complémentaire dans le cadre d'un « CDD de projet » afin de renforcer les équipes techniques pour réaliser les investissements dans le calendrier imparti et ainsi bénéficier du taux de subvention le plus optimisé.

1.1. Régie de l'eau potable

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	Projet BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 925 512,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 052 151,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	250 000,00
<i>Sous total des dépenses dites "variables"</i>	8 227 663,00
66 - CHARGES FINANCIERES	848 037,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 800 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	340 900,00
<i>Sous total dépenses réelles</i>	11 616 600,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 346 609,00
042 - OPER D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 856 653,00
<i>Total</i>	16 819 862,00

Commentaires :

L'évolution du chapitre 011 à périmètre constant respecte le cadrage budgétaire fixé en intégrant des évolutions tarifaires et réglementaires qui s'imposent à la collectivité. Ainsi entre 2020 et 2021, la progression des crédits de charges à caractère général s'élève à +0,7%.

L'effort sur ce budget porte principalement sur la masse salariale (chapitre 012) avec la mise en œuvre en année pleine de la réorganisation du service et la nécessité de reconstituer en moyens humains les équipes pour lesquelles des postes budgétaires étaient ouverts mais non pourvus. La masse salariale devra progresser à partir de 2022 dans des proportions plus limitées hors création de poste spécifique liée à un accroissement d'activité et à des évolutions règlementaires spécifiques.

Une augmentation continue est à noter sur la dotation aux amortissements de ce budget annexe (chapitre 042), conséquence de l'effort d'investissement porté par la Régie de l'eau potable depuis plusieurs années. Le budget fonctionne selon un principe industriel et commercial ce qui signifie que tout équipement doit s'amortir.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

Chapitre	Projet BP 2021
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	15 866 163,00
74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION	
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	5 500,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	340 900,00
<i>Sous total recettes réelles</i>	16 272 563,00
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
042 - OPER D'ORDRE ENTRE SECTIONS	547 299,00
Total	16 819 862,00

Commentaires :

Le budget 2021 s'inscrit dans le cadre de la prospective et convergence tarifaire 2020-2026. En 2026, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement seront unifiés sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry selon les priorités rappelées dans la délibération d'approbation des tarifs du 17 décembre 2020.

L'enveloppe de 547 299€ prévue au chapitre 042 retrace notamment l'ensemble des travaux en régies ainsi que des refacturations faites à des tiers pour des opérations réalisées directement par le service.

Présentation consolidée du budget de fonctionnement soumis au vote : 16 819 862€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - EAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 20201	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 925 512,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 052 151,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 800 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	15 866 163,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	250 000,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	5 500,00
66 - CHARGES FINANCIERES	848 037,00	76 - PRODUITS FINANCIERES	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	340 900,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	340 900,00
Sous total dépenses réelles	11 616 600,00	Sous total recettes réelles	16 272 563,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 346 609,00		
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	3 856 653,00	042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	547 299,00
Sous total dépenses d'ordre	5 203 262,00	Sous total recettes d'ordre	16 819 862,00
Total	16 819 862,00	Total	16 819 862,00

1.2. Régie de l'assainissement collectif et non collectif

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordres)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Chapitre	Projet BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 382 340,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 829 572,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	333 000,00
Sous total dépenses dites "variables"	8 544 912,00
66 - CHARGES FINANCIERES	929 241,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	311 850,00
Sous total dépenses réelles	11 186 003,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 379 217,00
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 213 742,00
Total	16 778 962,00

Commentaires :

L'évolution du chapitre 011 à périmètre constant respecte le cadrage budgétaire fixé en intégrant des évolutions tarifaires et règlementaires qui s'imposent à la collectivité. Il convient de prévoir en 2021 par rapport à 2020, l'ensemble des prestations relatives à la compétence Eaux pluviales pour laquelle un débat en CLECT se tient actuellement. Entre 2020 et 2021, la progression des crédits de charges à caractère général s'élève ainsi à +2,4%.

La progression de la masse salariale sur la régie est plus modérée que sur l'eau potable et elle devra également progresser à partir de 2022 dans des proportions encore plus limitées hors création de poste spécifique liée à un accroissement d'activité lié à des évolutions règlementaires spécifiques.

Une stabilisation est à noter sur la dotation aux amortissements de ce budget annexe (chapitre 042), conséquence de l'amortissement continu et progressif des travaux de l'UDEP opérés entre 2009 et 2013 pour un montant de 45 M€ HT. Le budget fonctionne selon un principe industriel et commercial ce qui signifie que tout équipement doit s'amortir.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Chapitre	Projet BP 2021
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 484 307,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	392 060,00
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	311 850,00
<i>Sous total recettes réelles</i>	15 298 217,00
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 480 745,00
<i>Total</i>	16 778 962,00

Commentaires :

Le budget 2021 s'inscrit dans le cadre de la prospective et convergence tarifaire 2020-2026. En 2026, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement seront unifiés sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry selon les priorités rappelées dans la délibération d'approbation des tarifs du 17 décembre 2020.

L'enveloppe de 1 480 745€ prévue au chapitre 042 retrace notamment l'ensemble des travaux en régies ainsi que des refacturations faites à des tiers pour des opérations réalisées directement par le service ainsi que l'amortissement des subventions encaissées, notamment les 18 M€ de l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux de l'UDEP.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Les dépenses de fonctionnement (réelles + ordre)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Chapitre	Projet BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 010,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	92 528,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
<i>Sous total dépenses dites "variables"</i>	146 538,00
66 - CHARGES FINANCIERES	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	
022 - DEPENSES IMPREVUES	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	
<i>Sous total dépenses réelles</i>	149 538,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
<i>Total</i>	149 538,00

Le budget « Assainissement non collectif » n'appelle pas de commentaires spécifiques, les crédits budgétés s'inscrivent dans la suite des orientations fixées.

Les recettes de fonctionnement (réelles + ordre)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Chapitre	Projet BP 2021
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	
70 - PRODUITS DES SERVICES	149 538,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	
<i>Sous total recettes réelles</i>	149 538,00
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	
<i>Total</i>	149 538,00

La part « Assainissement non collectif » est ajustée en dépenses et en recettes en 2021 conformément aux orientations fixées.

Présentation consolidée du budget de fonctionnement soumis au vote : 16 928 500€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF + NON COLLECTIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 436 350,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 922 100,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	14 633 845,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	392 060,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	333 000,00	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	-
66 - CHARGES FINANCIERES	929 241,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	253 000,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS	311 850,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	311 850,00		
Sous total dépenses réelles	11 335 541,00	Sous total recettes réelles	15 447 755,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 379 217,00		
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 213 742,00	042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 480 745,00
Sous total dépenses d'ordre	5 592 959,00	Sous total recettes d'ordre	1 480 745,00
Total	16 928 500,00	Total	16 928 500,00

2. Présentation de la section d'investissement

2.1. Régie de l'eau potable

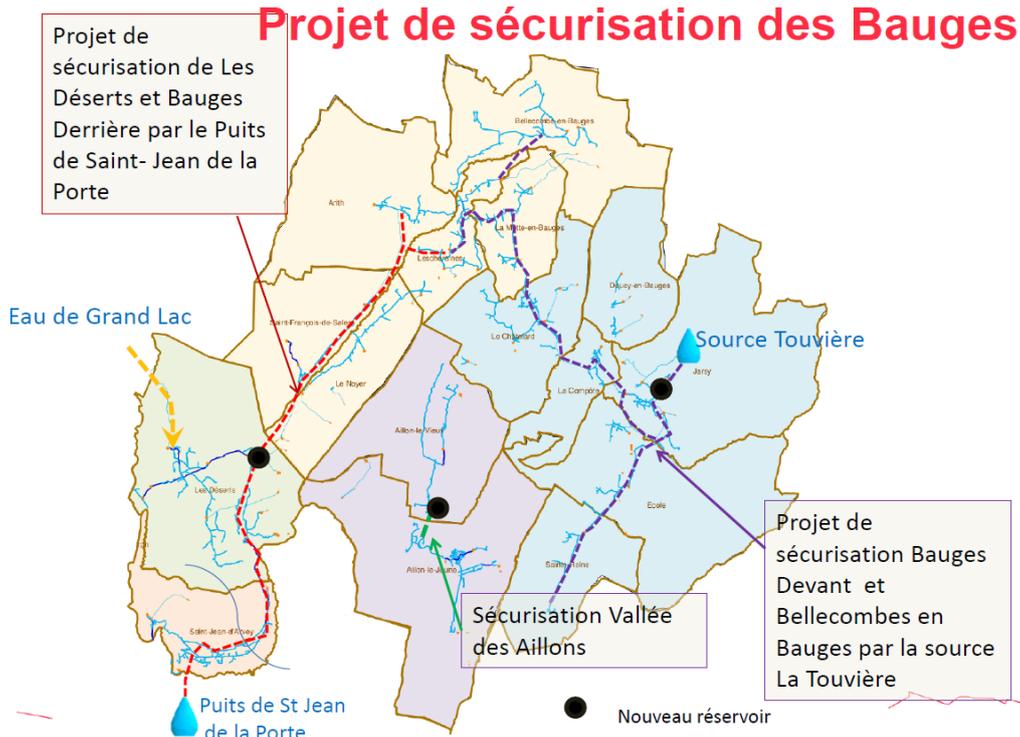
Dépenses :

Chapitre	Projet BP 2021
16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	3 285 120,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	295 570,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	719 500,00
23 - TRAVAUX EN COURS	6 369 930,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
Sous total dépenses réelles	10 670 120,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	547 299,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
Total	11 217 419,00

Commentaires : Les budgets 2021 s'inscrivent dans une ambition de mandat dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable des Bauges.
- Substituer les ressources du massif de l'Epine (Plan Gestion Ressource en Eau – PGRE).
- Restructuration de la production et de la distribution d'eau potable sur la commune de la Thuile d'ici 2025.
- Restructuration des réseaux sur la commune de St Cassin.

Projet de sécurisation des Bauges



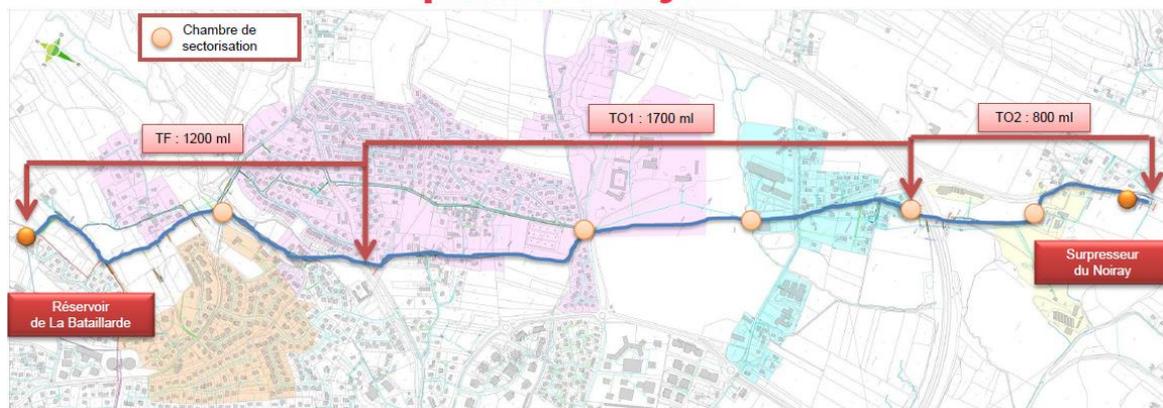
Parmi les projets, peuvent être cités :

- Sécurisation du secteur « Bauges derrière ».
- Sécurisation de la vallée des Aillons.
- Sécurisation du secteur « Bauges devant ».

Sécurisation des Bauges

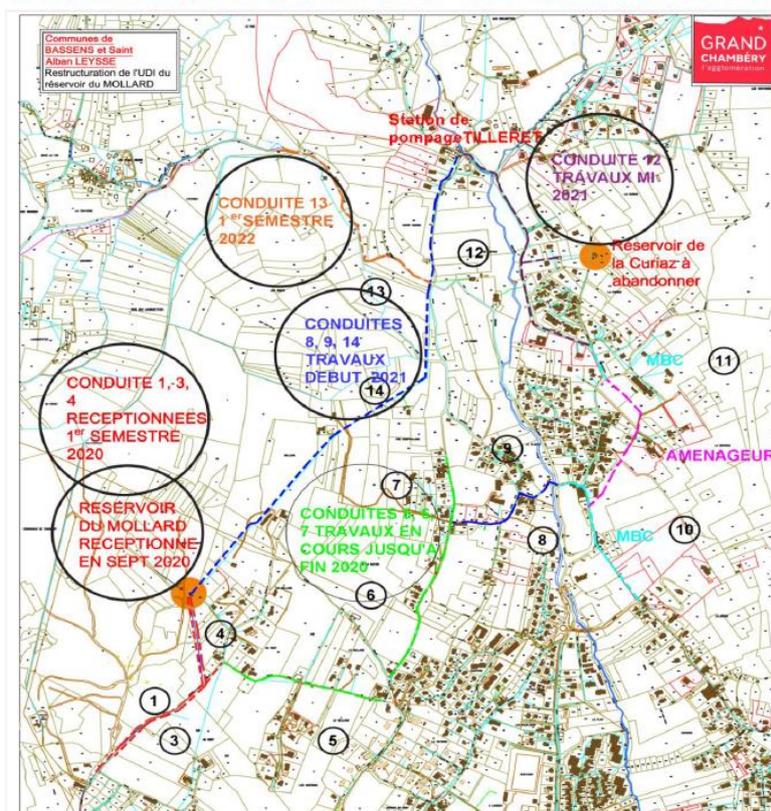
Commune	Rue	Libellé opération	MP Ht	Planning
Saint Jean D'Arvey	Chemin de Prabert	Pose conduite de refoulement entre réservoir Montagny et SP01	300 000 €	2021
Saint Jean D'Arvey	RD21- Route de la Fougère	Construction station pompage SP01	200 000 €	2021
Les DESERTS	RD912/Chef Lieu	Construction station pompage SP02	300 000	2021
Les DESERTS	RD912 à RD 913	conduite refoulement (SP02 à futur réservoir de Plainpalais) et rénovation conduite distribution existante	1 300 000 €	2021-2022
Les DESERTS	Réservoir de Plainpalais	Construction nouveau réservoir 2*500m3	800 000 €	2021-2022
Les DESERTS à Saint FRANCOIS de SALES	RD 912 du reservoir de Plainpalais LES DESERTS au Hameau La Magne SAINT FRANCOIS DE SALES	Maillage pose canalisation adduction AEP et rénovation conduites existantes	900 000 €	2022
		Travaux subventionnables 50%	3 800 000 €	
ECOLE/JARSY/COMPOTE/CHATELA RD	RD60 et RD911	Renforcement conduite adduction de la source des CHAUDANNES et maillage distribution communes AEP	1 800 000 €	2021 à 2022
LE CHATELARD	Vieux Bourg	Restructuration et renouvellement canalisations de distribution	400 000€	2021
JARSY	Hameau de Précherel	Construction nouveau réservoir 2*300m3	650 000 €	Études 2022 trvx 2023-2024
		Travaux subventionnables 30%	2 850 000 €	

PGRE du massif de l'Épine plans Projet



Commune	Rue	Libellé opération	MP Ht	Planning
La MOTTE SERVOLEX	BATAILLARDE au surpresseur du NOIRAY	Renforcement conduite DN 300 Adduction du Tremblay	2 100 000 €	TF 2020-2021 TO1 2021 TO2 2022
La MOTTE SERVOLEX	Route du Noiray	Réhabilitations surpresseur du Noiray	180 000 €	2021

BASSENS et Saint ALBAN LEYSSE: Restructuration des réseaux des UDI MOLLARD et CURIAZ



BASSENS et Saint ALBAN LEYSSE: Restructuration des réseaux des UDI MOLLARD et CURIAZ

Commune	Rue	Libellé opération	MP Ht	Planning
BASSENS	Chemin de la Braziere/route de saint saturnin	Restructuration renforcement des conduites de distribution TF	485 000 €	2020-2021
BASSENS – St ALBAN -VEREL	Domaine privé /Route des Monts	Renforcement conduite en TST adduction Mollard/Tilleret TO3	440 000 €	2021
BASSENS - CHAMBERY	Route de Saint Saturnin	Maillage secours réservoir de Saint Saturnin TO4	185 000 €	2022
Saint ALBAN LEYSSE	Route de Verel entre la Station de pompage du TILLERET au chemin de la Curiaz	Renforcement et restructuration canalisations distribution AEP et abandon du réservoir de LA CURIAZ TO2	240 000 €	2021
Saint ALBAN LEYSSE	Route de Verel entre chemin de la Curiaz et chemin de la Folleraz	Renforcement canalisations de distribution AEP	85 000 €	2021
Saint ALBAN LEYSSE	route de Verel et chemin des Genets à route de la Bemaz	Renforcement canalisations de distribution AEP	140 000 €	2022
		Taux de Subvention attendu 50%	1 575 000 €	

Le projet de mandat sur cette compétence veillera à investir dans tous les secteurs du périmètre communautaires selon les besoins. Ainsi les secteurs Sud Est et Ouest de l'agglomération feront l'objet d'importants investissements en 2nde partie de mandat.

Restructuration des réseaux et de la production La Thuile

Commune	Rue	Libellé opération	MP Ht	Planning
La THUILE/PUYGROS	Hameaux Arvey à Entrenant	Secours LA THUILE par PUYGROS Création refoulement vers futur réservoir Combe Noire et câbles liaison	400 000 €	2024 - 2025
La THUILE/PUYGROS	Hameau Entrenant	SECOURS LA THUILE par PUYGROS Conduite adduction nouveau réservoir de Combe Noire	120 000 €	2024
La THUILE	Hameau Entrenant	Création nouveau réservoir 300 m3 captage de Combe Noire	400 000 €	2024 - 2025
La THUILE	Hameau Entrenant	Création refoulement et vidange	150 000 €	2024
La THUILE	Hameau Le Cruzat	Rénovation distribution Le Cruzat a Sous les Cotes et raccordement électrique du réservoir	400 000 €	2025 - 2026
La THUILE	Hameau Les Poncets	Rénovation canalisation distribution Les Poncets	140 000 €	2024
La THUILE	Hameau Entrenant	Rénovation distribution Entrenant	220 000 €	2024
La THUILE	Chef Lieu	Rénovation canalisation distribution Chef Lieu a Morion et Chef lieu à Le Lac	400 000 €	2025 - 2026
La THUILE	Hameau La Guillere	Rénovation canalisation distribution La Guillere et Monthoux	320 000 €	2025 - 2026
La THUILE	Hameau Les Barriers	Rénovation canalisation distribution Les Barriers et La Rongere	320 000 €	2026
		Taux de Subvention attendu 0%	2 870 000 €	

Le Taux de subventions dépend d'une étude type PGRE !

Restructuration des réseaux de Saint Cassin

Commune	Rue	Libellé opération	MP Ht	Planning
COGNIN	Réservoir de Villeneuve	Création Station de pompage 40 m3 h dans nouveau réservoir	135 000 €	2023
COGNIN	Réservoir de Villeneuve	Construction nouveau réservoir de Villeneuve 2 x 500 m3 construction 1ere Cuve	500 000 €	2023 - 2024
COGNIN	Réservoir de Villeneuve	Construction nouveau réservoir de Villeneuve 2 x 500 m3 construction 2 nd Cuve	500 000 €	2024 - 2025
COGNIN et SAINT CASSIN	Réservoir de Villeneuve COGNIN au réseau des Huïres SAINT CASSIN	Création conduite refoulement et renouvellement canalisation distribution	620 000 €	2024 - 2025
SAINT CASSIN	en domaine prive entre reservoir Plan du Ciel et reservoir des Huïres	Renouvellement canalisation adduction	205 000 €	2023
SAINT CASSIN	Reservoir des Huïres	Réhabilitation réservoir des Huïres	50 000 €	2024
SAINT CASSIN	Reservoir des Huïres	Création Station pompage pour refouler au réservoir de Plan du Ciel	65 000 €	2024
SAINT CASSIN	Reservoir Desertaz	Réhabilitation réservoir Desertaz	30 000 €	2025
SAINT CASSIN	Reservoir Desertaz	Construction 2nd cuve 100 m3	150 000 €	2025
SAINT CASSIN	Route de Lelia RD 7 partie 2	Rénovation canalisation distribution AEP	150 000 €	2026
		Taux de Subvention attendu 0%	2 405 000 €	

Le Taux de subventions dépend d'une étude type PGRE !

Recettes :

Chapitre	Projet BP 2021
10 - DOTATIONS - FONDS DIVERS	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 514 157,00
23 - TRAVAUX EN COURS	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
Sous total recettes réelles	6 014 157,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 856 653,00
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 346 609,00
Total	11 217 419,00

Commentaires :

- La somme de 3,856 M€ correspond à la dotation aux amortissements.
- Un emprunt d'équilibre est nécessaire à hauteur de 4,514 M€.
- Des subventions, auprès de l'Agence de l'Eau, sont estimées à 1,500 M€.
- L'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement est fixé à 1,347 M€, soit plus de 18% des dépenses de travaux prévues au budget.

Présentation consolidée du budget d'investissement soumis au vote : 11 217 419€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 285 120,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	295 570,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 514 157,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	719 500,00	45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
23 - TRAVAUX EN COURS	6 369 930,00		
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
Sous total dépenses réelles	10 670 120,00	Sous total recettes réelles	6 014 157,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	547 299,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 856 653,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 346 609,00
Sous total dépenses d'ordre	547 299,00	Sous total recettes d'ordre	5 203 262,00
Total	11 217 419,00	Total	11 217 419,00

2.2. Régie de l'assainissement collectif et non collectif

Dépenses :

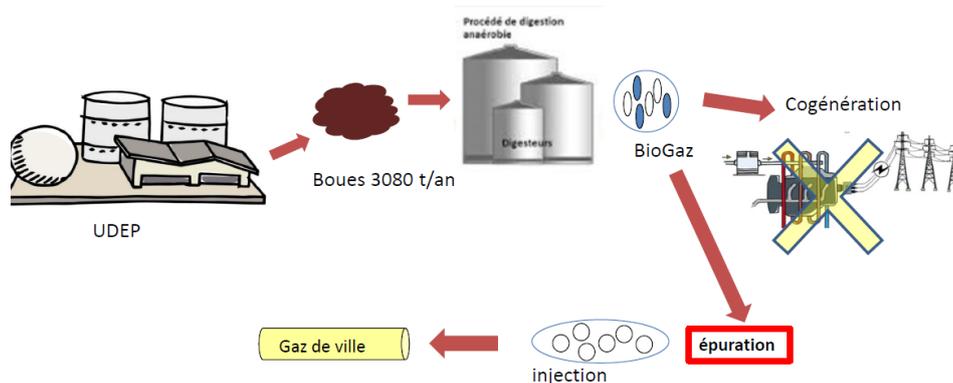
Chapitre	Projet BP 2021
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	2 416 804,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240 262,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	725 600,00
23 - TRAVAUX EN COURS	5 579 000,00
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
Sous total dépenses réelles	8 961 666,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 480 745,00
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
Total	10 442 411,00

Commentaires :

Les principaux projets d'investissement sur le mandat porteront sur :

- La réinjection du biogaz
- La réhabilitation et restructuration de STEP (Lescheraines, Le Noyer, St François de Sales et Curienne).
- La réhabilitation des collecteurs unitaires du centre ancien de Chambéry
- Le GER de l'UDEP.

La réinjection du Biogaz produit à l'UDEP



- Coût global du projet de réinjection: 3M€
- Recettes attendues 950K€/an
- Déduction faite des charges le gain net est estimé à 450K€/an
- + bilan environnemental très positif (objectifs du PCAET)
- Mise en service janvier 2022

Principaux travaux secteur Bauges 2021-2023



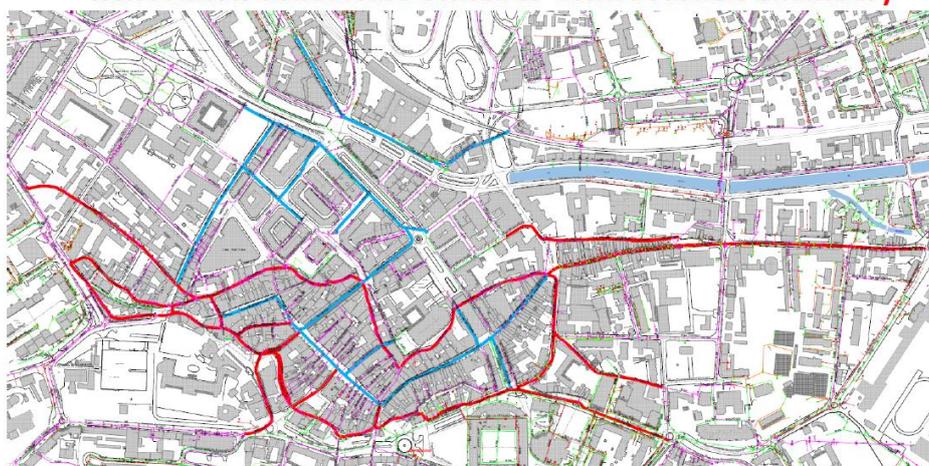
Remise au normes STEP

Commune	STEP	Désignation Travaux	MP € Ht	Planning
Aillon Le Jeune	STEP AILLON Chef lieu	Mise au normes Armoires électrique et télétrans.	220 000 €	2020-2021
Lescheraines	Plan d'Eau	Création PR, démolition ancienne station	430 000 €	2021
Lescheraines	Chef lieu - madeleine	Rénovation et construction nouvelle STEP 1600 EqH	1 350 000 €	2021 - 2022
Le Noyer	Le Noyer	Rénovation et augmentation capacité à 600EqH	600 000 €	2021 - 2022
Curienne	Chef Lieu	Projet Raccordement sur UDEP CHAMBERY ou Travaux de rénovation STEP	500 000 €	2021
		Taux de Subvention attendu 50%	3 100 000 €	

Rénovation, Extension de réseaux EU

Commune	Désignation Travaux	MP € Ht	Planning
Le Chatelard	Restructuration réseaux Chef lieu	80 000 €	2021
Aillon Le Jeune	Rénovation collecteurs en amont STEP	600 000 €	2021-2023
Ecole	Restructuration et extension collecteur	200 000 €	2021-2022
Saint Francois de Sales / Le Noyer	Digesteur La Magne à nouvelle STEP LE NOYER	600 000 €	2022-2023
Taux de Subvention attendu 30%		1 480 000 €	

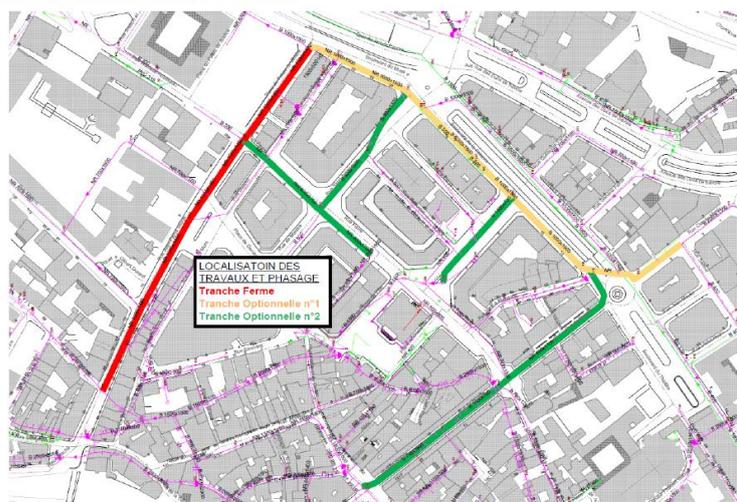
Rénovation Collecteurs Unitaires Centre Ancien Chambéry



— collecteurs réhabilités
— collecteurs à rénover

Rénovation Collecteurs Unitaires Centre Ancien Chambéry

□ Les Travaux 2020 - 2022



MP Travaux 1 000 000 € / an Taux de Subvention attendu 50%

Recettes :

Chapitre	Projet BP 2021
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	1 849 452,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23 - TRAVAUX EN COURS	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
Sous total recettes réelles	4 849 452,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 213 742,00
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 379 217,00
Total	10 442 411,00

Commentaires :

- La somme de 4,214 M€ correspond à la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.
- Un emprunt d'équilibre est nécessaire à hauteur de 1,849 M€.
- Des subventions, auprès de l'Agence de l'Eau sont estimées en 2021 à 3 M€. D'une manière générale, les opérations d'assainissement bénéficient de meilleurs taux de subvention que la Régie de l'eau potable.
- L'autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement est fixé à 1,379 M€, soit plus de 20% des dépenses de travaux prévues au budget.

Présentation consolidée du budget d'investissement pour vote : 10 442 411€ en dépenses et recettes.

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	2 416 804,00	13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240 262,00	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	1 849 452,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	725 600,00		
23 - TRAVAUX EN COURS	5 579 000,00		
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
Sous total dépenses réelles	8 961 666,00	Sous total recettes réelles	4 849 452,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 480 745,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 213 742,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 379 217,00
Sous total dépenses d'ordre	1 480 745,00	Sous total recettes d'ordre	5 592 959,00
Total	10 442 411,00	Total	10 442 411,00

- **La capacité de désendettement de la Régie de l'eau potable et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	16,273 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,617 M€
Solde – Epargne Brute	4,656 M€
Remboursement en capital des emprunts	3,285 M€
Solde – Epargne Nette	1,371 M€

Objet	B.P.
Encours de dette au 01/01/2021	38,544 M€
Solde – Epargne Brute	4,656 M€
Capacité de désendettement	8,28 ans

La situation du budget peut donc être considérée comme conforme et conforte l'orientation fixée d'étendre l'application des principes de maîtrise des dépenses de fonctionnement du Budget Général aux Budgets Annexes et Régies.

L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le juste au consommateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous :

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	16,273 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,617 M€
Solde – Epargne Brute	4,656 M€
Dotations aux amortissements	3,857 M€
Solde final	0,799 M€

- **La capacité de désendettement de la Régie de l'assainissement et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,448 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,336 M€
Solde – Epargne Brute	4,112 M€
Remboursement en capital des emprunts	2,416 M€
Solde – Epargne Nette	1,696 M€

Objet	Montants
Encours de dette au 01/01/2021	34,398 M€
Solde – Epargne Brute	4,112 M€
Capacité de désendettement	8,37 ans

La capacité de désendettement est conforme et n'appelle pas de commentaires spécifiques. L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le juste au consommateur en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement.

A noter que le budget semble devoir faire face à des investissements futurs dont les contours restent à définir mais qui pourraient mobiliser des enveloppes financières plus importantes qu'envisagées initialement.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous, mais elle nécessite la prise en compte de l'amortissement des subventions ce qui n'est pas le cas des autres budgets présentés jusqu'à présent (Cela signifie que ce paramètre doit être surveillé pour le calcul de l'équilibre du budget lors des prochains exercices budgétaires).

Objet	Montants
Recettes réelles de fonctionnement	15,448 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	11,336 M€
Solde – Epargne Brute	4,112 M€
Dotations aux amortissements	- 4,214 M€
Amortissement des subventions	+1,481 M€
Solde final	1,379 M€

Budget annexe OM Bauges

Le budget « OM Bauges » sur le territoire des Bauges est un budget annexe **conformément à la réglementation relative à son financement à savoir la redevance**.

L'harmonisation liée à la fusion impliquera une revisite du mode de financement de cette compétence.

Evolution règlementaire depuis le DOB du 17/12/2020

La Loi de finances pour 2021 prévoit, par voie d'amendement du Sénat lors de la 2^{nde} lecture, la possibilité de disposer d'un délai supplémentaire de 2 ans pour la mise en place de la convergence TEOM/REOM.

Cela signifie que Grand Chambéry a la possibilité de mettre en place cet élément qu'à compter du 1er janvier 2024, soit une délibération à prendre à l'été 2023 au plus tard pour permettre aux services internes et aux services de la Direction Départementale des Finances Publiques de procéder aux opérations correspondantes.

Une vigilance doit être rappelée : **Tant que l'harmonisation n'est pas mise en œuvre, les contours de la TEOM et de la REOM ne peuvent pas être modifiés, la réglementation considérant que la collectivité se situe dans une période transitoire de « tunnel » dans laquelle elle peut uniquement modifier le taux ou le montant du tarif. Aucune modification ne peut par exemple intervenir pour des mesures exceptionnelles d'exonération ou de zonage spécifique.**

Un arbitrage concerté sur le calendrier à retenir sera proposé au président et au Conseil communautaire par Madame la Vice-présidente en charge de la compétence et Monsieur le Vice-président chargé des finances et des moyens des services durant l'année 2021.

1. Présentation de la section de fonctionnement

Présentation consolidée du budget soumis au vote : 694 500€

BUDGET ANNEXE - OM BAUGES - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	517 470,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 541,00	70 - PRODUITS DES SERVICES	576 500,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS	78 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTES	
66 - CHARGES FINANCIERES	4 500,00		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 989,00		
Sous total dépenses réelles	637 500,00	Sous total recettes réelles	654 500,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	57 000,00	042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	40 000,00
Sous total dépenses d'ordre	57 000,00	Sous total recettes d'ordre	40 000,00
Total	694 500,00	Total	694 500,00

Le budget 2020 a été reconduit en 2021 et n'appelle pas de commentaires spécifiques. La Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (REOM) constitue la principale ressource de ce budget.

2. Présentation de la section d'investissement

Présentation consolidée du budget OM Bauges soumis au vote : 846 144 €

BUDGET ANNEXE - OM BAUGES - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2021	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		001 - RESULTAT REPORTE	
16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	11 300,00	10 - DOTATIONS - FONDS RESERVES	41 010,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	421 844,00	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	748 134,00
23 - TRAVAUX EN COURS	373 000,00		-
Sous total dépenses réelles	806 144,00	Sous total recettes réelles	789 144,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	40 000,00	040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE	57 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Sous total dépenses d'ordre	40 000,00	Sous total recettes d'ordre	57 000,00
Total	846 144,00	Total	846 144,00

Au stade du budget primitif 2021, les crédits d'investissement sont inscrits au titre du plan de conteneurisation ambitieux conformément aux orientations fixées. Les crédits seront votés au programme. Il s'agit à ce stade de comptabiliser les **différentes écritures d'amortissement et d'autofinancement**.

Déploiement de la conteneurisation et politique tarifaire

- ➔ 2021, une année particulière de chevauchement de deux modes de fonctionnement qui génèrent quelques surcoûts en instantané mais qui n'ont pas vocation à perdurer dans le temps, car le fonctionnement de la conteneurisation sera cadré pour des optimisations dès 2022.
- ➔ La grille tarifaire, dans sa consistance resterait inchangée en 2021, une réflexion devra cependant s'opérer pour les tarifs liés aux prestations de déchetterie compte tenu de l'utilisation plus importante du service en 2020.

- La grille tarifaire à partir de 2022 devra tenir compte du coût des annuités d'amortissement des emprunts et des travaux qui auront été réalisés entre 2020 et 2021.
- Vigilance dans la philosophie retenue en matière de facturation de la redevance en lien avec la conteneurisation pour laquelle un mécanisme de prorata temporis n'est pas adapté et contestable. Un principe simple et compréhensible de tous, car appliqué sur la fiscalité foncière peut être retenu : quelle est la situation de la commune en matière de conteneurisation à une date donnée ? (01/01/N pour la Taxe Foncière). Ce principe apparait en effet incontestable et objectif. Après arbitrage, il est proposé de retenir ce principe de date fixe pour apprécier la situation et de retenir la date du 30 juin 2021. Ainsi :
- Si conteneurisation validée et mise en œuvre au 30/06/2021 → Application d'une grille tarifaire ajustée à partir du 01/07/2021.
 - Si conteneurisation non validée ni mise en œuvre au 30/06/2021 → Maintien de la grille tarifaire initiale au-delà du 01/07/2021 et prise d'effet des ajustements opérés en cours d'année 2021 au 01/01/2022.
- **La capacité de désendettement du Budget OM Bauges et la couverture de la dotation aux amortissements**

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	0,655 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	0,638 M€
Solde – Epargne Brute	0,017 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,011 M€
Solde – Epargne Nette	0,006 M€

Objet	B.P.
Encours de dette au 01/01/2021	0,141 M€
Solde – Epargne Brute	0,017 M€
Capacité de désendettement	8,29 ans

La capacité de désendettement du budget est conforme et n'appelle pas de commentaires spécifiques. L'orientation tarifaire retenue par la collectivité est donc équilibrée et fait payer le prix le plus juste à l'usager en conciliant capacité à fonctionner du service et poursuite du plan d'investissement. Cet équilibre est indispensable dans la perspective de la mise en œuvre d'un plan de conteneurisation porté par ce budget.

La couverture de la dotation aux amortissements est par ailleurs assurée comme le montre le tableau ci-dessous mais elle nécessite une grande vigilance car il est nécessaire de prendre en compte l'amortissement des subventions pour atteindre cet équilibre comptable, comme pour le budget de l'assainissement. Cette donnée sera donc très importante à mesurer lors des prochains exercices budgétaires compte tenu du plan d'investissement en cours.

Objet	B.P.
Recettes réelles de fonctionnement	0,655 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	0,638 M€
Solde – Epargne Brute	0,017 M€
Dotations aux amortissements	- 0,057 M€
Amortissement des subventions	+0,040 M€
Solde final	0,000 M€